

N° 87

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1991, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Trégouet, *secrétaires* ; Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costea, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (° légis.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 26), 1640 (tome X) et T.A. 389.

Sénat : 84 et 85 (annexe n°22) (1990-1991).

Lois de finances. - Industrie.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : <u>LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE</u>	
I. LE REGAIN DE DYNAMISME DE L'INDUSTRIE FRANCAISE...	7
1. La reprise de la production	7
2. L'industrie à nouveau créatrice d'emplois	8
3. La poursuite de l'effort d'investissement	9
4. L'évolution du partage de la valeur ajoutée reste favorable aux entreprises	10
II. ... NE PEUT MASQUER SES FAIBLESSES STRUCTURELLES	11
1. Le poids des retards accumulés	11
2. Le redressement financier des entreprises demeure inachevé	13
3. La dégradation du solde des échanges industriels	14
4. Le déclin de la productivité et l'insuffisance de l'effort de la recherche	17
DEUXIEME PARTIE : <u>LA POLITIQUE INDUSTRIELLE A TRAVERS LE PROJET DE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1991</u>	
I. AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	21
A. LES MESURES D'ORDRE GENERAL EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT	21
B. LE SOUTIEN AUX P.M.E. - P.M.I.	22
1. L'amélioration de la situation financière des P.M.E.	23
2. La formation	24
3. L'incitation au développement technologique des P.M.E. - P.M.I.	25

II. LE MAINTIEN DES PRIORITES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE	28
A. LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	29
B. LE SOUTIEN AUX SECTEURS EN DIFFICULTE ET EN FAVEUR DE LA RECONVERSION	30
C. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE NORMALISATION	30
1. L'appareil normatif français	31
2. Le contexte communautaire	32
3. Les orientations de la politique de normalisation pour 1991	34
III. LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES	34
TROISIEME PARTIE : <u>LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE FRANCAISE</u>	37
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	37
A. UN MARCHÉ TOUJOURS FAVORABLE...	37
1. L'augmentation de la production	37
2. Les ventes en Europe	37
3. Les effectifs	38
B. ... DONT LES CONSTRUCTEURS FRANCAIS ONT INEGALEMENT PROFITE	38
1. Peugeot S.A.	39
2. Renault	40
C. UNE ÉVOLUTION INQUIÉTANTE DU SOLDE COMMERCIAL	40
1. Le déficit avec l'Allemagne	41
2. Les échanges de voitures avec le Japon	42
D. L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE RENAULT	44
1. Le contentieux avec la Commission européenne	43
2. L'accord Renault-Volvo	43

	Pages
II. L'INDUSTRIE TEXTILE	46
A. LES SIGNES DE REPRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE	46
1. Le redressement de l'activité	46
2. L'amélioration du taux de couverture des échanges	47
3. Un effort d'investissement soutenu mais encore insuffisant	47
4. Le ralentissement des diminutions d'effectifs	48
B. LES MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT	48
1. L'amélioration de la compétitivité	48
2. Les mesures d'accompagnement des restructurations	50
3. L'avenir du secteur	51
C. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	53
 III. LA SIDÉRURGIE	 55
A. LE REDRESSEMENT DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE	55
1. La progression de l'activité	55
2. Le développement d'Usinor-Sacilor	55
3. Un solde extérieur positif	57
4. Le ralentissement des diminutions d'effectifs	57
B. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE	57
 IV. LES INDUSTRIES DE L'ÉLECTRONIQUE ET DE L'INFORMATIQUE	 59
A. UN BILAN CONJONCTUREL MITIGÉ	59
1. La croissance de la production	59
2. Les résultats financiers des entreprises	59
3. Le déficit commercial	60
B. L'AVENIR DE L'ÉLECTRONIQUE EUROPÉENNE	61

	Pages
V. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	64
A. LA SITUATION DE LA CHIMIE	64
1. Le maintien d'un haut niveau d'activité	64
2. La stabilisation de l'excédent commercial	64
3. Un niveau d'investissement soutenu	65
4. Les résultats financiers	65
5. Une conjoncture moins favorable en 1990	65
B. BILAN DES RESTRUCTURATIONS DE LA CHIMIE EN 1990	66
VI. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT	67
A. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE	67
B. BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'UNITÉ DE VALORISATION DE L'INNOVATION DANS L'AMEUBLEMENT (VIA)	68
C. BILAN DU PLAN MEUBLE	69
VII. LA MACHINE-OUTIL	70
A. LA SITUATION DE LA MACHINE-OUTIL	70
1. Une forte reprise de l'activité	70
2. Mais une dégradation du solde commercial	70
3. L'augmentation des effectifs	70
B. L'AVENIR DU SECTEUR	70
VIII. LA CONSTRUCTION NAVALE	73
A. UN DIFFICILE MAINTIEN DE L'ACTIVITE	74
1. Les commandes	74
2. La stabilité des effectifs	74
3. La situation financière des entreprises	74
B. UNE POLITIQUE D'AIDE IMPORTANTE	76
1. Le contexte communautaire	76
2. La politique française en matière d'aides	77
DÉCISION DE LA COMMISSION	79

Mesdames, Messieurs,

L'industrie française poursuit son redressement. L'année 1989 a confirmé les bonnes performances de l'industrie en matière d'investissement et d'emploi et l'assainissement de la situation financière des entreprises.

Notre appareil industriel conserve cependant de nombreuses faiblesses et reste vulnérable à la concurrence. Les entreprises françaises connaissent en effet un niveau d'endettement élevé et notre déficit extérieur continue de s'accroître puisqu'il atteignait 56,5 milliards de francs en 1989 et qu'il se situerait aux alentours de 65 milliards de francs en 1990.

En outre, les effets de la crise du Golfe et du renchérissement du prix du pétrole risquent de mettre un terme à la bonne conjoncture des deux dernières années. Certaines branches fortement consommatrices en pétrole, comme les industries agro-alimentaires, la chimie, le verre ou le papier seraient ainsi particulièrement touchées. De même, la baisse excessive du dollar va se traduire par des pertes de compétitivité de l'industrie française.

C'est pourquoi l'effort doit être poursuivi pour permettre aux entreprises et, en particulier aux P.M.I., d'affronter dans les meilleures conditions cette dégradation de l'environnement économique international. Le projet de budget de l'industrie pour 1991 s'inscrit en partie dans cette perspective. Bien qu'en diminution de 0,6 % (à structure constante) en dépenses ordinaires et crédits de paiement, il traduit l'inflexion de la politique industrielle qui vise davantage à préparer l'avenir qu'à gérer le déclin des industries traditionnelles. Le ministère de l'industrie augmente ainsi son soutien à la recherche industrielle et aux grands programmes de développement technologique et à la politique de normalisation et d'amélioration de la qualité.

Toutefois, ce budget ne donne que des moyens limités et réduits au Ministre de l'Industrie, dans la mesure où, comme par le passé, quatre interventions, pratiquement incompressibles, représentent 80 % des crédits (Charbonnages de France, Commissariat à l'Energie Atomique, construction navale et services du ministère).

Il semble donc difficile de parler de relance de la politique industrielle, surtout lorsque l'on constate que les entreprises publiques du secteur industriel ne trouvent pas les moyens financiers nécessaires à leur développement et à leur présence sur la scène internationale, sinon en abusant de palliatifs et de subterfuges qui n'obéissent pas à une véritable logique industrielle.

*
* *

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION GENERALE DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

I. LE REGAIN DE DYNAMISME DE L'INDUSTRIE FRANCAISE.....

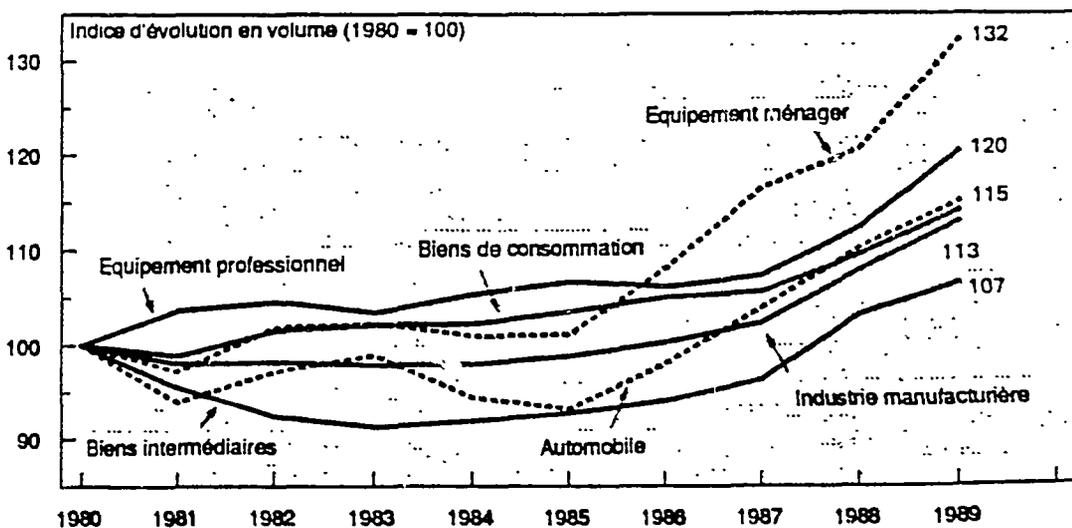
1. La reprise de la production

En 1989, l'évolution de la production de l'industrie manufacturière ralentit légèrement par rapport à 1988 (+ 4,7 % contre + 5,4 %) mais se maintient à un niveau élevé, rompant ainsi avec la morosité qui avait caractérisé ce secteur jusqu'en 1987.

En 1989 comme en 1988, la production manufacturière s'est accrue plus rapidement que le P.I.B marchand (sur ces deux années, elle a progressé de 10 % en volume).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

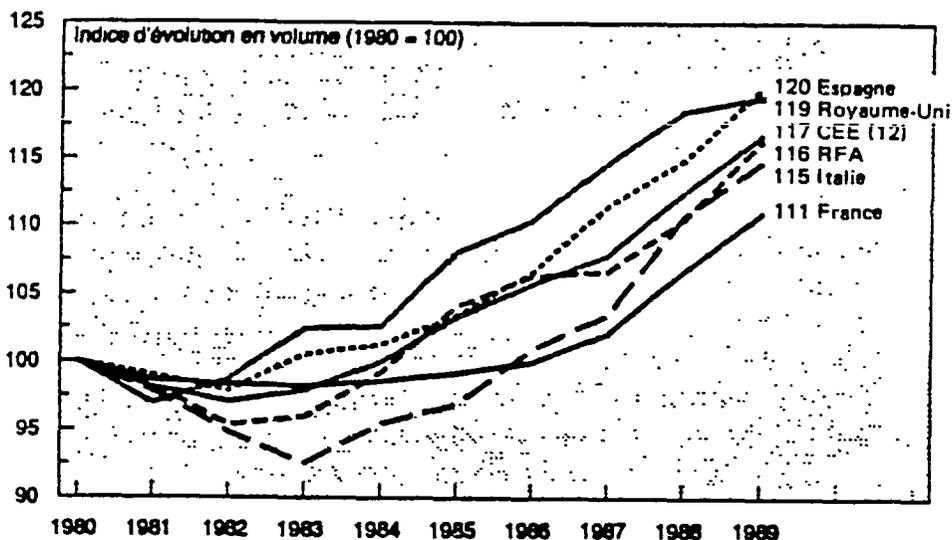
DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE



Source : I.N.S.E.E. PREMIERE, n° 76, juin 1990.

Toutefois, ces bons résultats ne permettent pas à la France de combler le retard qu'elle a accumulé depuis 1980 par rapport aux autres grands pays européens, qui pour la plupart avaient marqué des signes de reprise dès le milieu de la décennie.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES GRANDS PAYS DE LA C.E.E.



Source : I.N.S.E.E. première, n° 76, juin 1990

Enfin, 1990 devrait marquer une pause de la croissance dans l'industrie où les effets du ralentissement de la croissance mondiale sont amplifiés par la décélération de la demande interindustrielle et le moindre stockage des entreprises. Selon l'I.N.S.E.E., un ralentissement serait déjà perceptible dans l'industrie manufacturière au premier semestre 1990 (- 0,2 % en glissement).

2. L'industrie à nouveau créatrice d'emplois

Pour la première fois depuis 1984, l'industrie redevient créatrice d'emplois. En 1989, l'emploi manufacturier a progressé de 1,8 %, y compris l'intérim et de 1,4 % sans l'intérim.

Les recrutements dans l'industrie s'expliquent, outre par le niveau d'activité, par le retard d'ajustement des effectifs des

entreprises à la croissance. Alors que jusqu'en 1988, la croissance de la production s'est accélérée en dégageant des gains de productivité, à partir de 1989, l'industrie a commencé à adapter ses effectifs à la croissance et à augmenter ses capacités de production.

1990 devrait également se caractériser par des créations d'emplois, les entreprises continuant d'adapter leurs effectifs à la forte activité des deux années précédentes.

3. La poursuite de l'effort d'investissement

L'effort d'investissement particulièrement marqué en 1988 (+ 12,1 % en volume) s'est maintenu à un bon niveau en 1989 (+ 7,5 %).

Cependant, tous les secteurs ont connu un ralentissement sensible de la progression de l'investissement, excepté l'automobile (+ 15,8 % en 1989 contre 9,5 % en 1988).

INVESTISSEMENT PRODUCTIF PAR BRANCHE (1)

Taux de croissance en volume (2) en %

	Agro-alimentaire	Biens intermédiaires	Biens d'équipement	Automobile	Biens de consommation	Total industrie	B.T.P.	Commerce	Services	Total tertiaire	Total
1985	- 3,0	15,4	21,9	3,3	5,7	10,5	1,1	2,9	8,7	4,0	6,0
1986	- 6,1	12,7	5,8	4,6	6,2	6,1	- 3,9	11,2	25,4	17,9	9,7
1987	2,1	15,1	- 6,5	37,4	1,5	7,4	5,4	6,8	11,2	9,8	7,7
1988	9,3	10,3	11,3	9,5	21,3	12,0	14,5	8,6	12,9	12,1	12,1
1989	5,2	7,5	7,8	15,8	8,4	8,2	7,2	4,2	5,3	6,7	7,5

(1) Société, quasi-sociétés et entreprises individuelles hors grandes entreprises nationales.

(2) Volumes aux prix de 1980.

Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1989, Tome I, page 24.

En outre, il est intéressant de noter que, selon la Banque de France, l'effort d'investissement en 1989 a été plus marqué dans les PME que dans les grandes entreprises (+ 17,2 % contre + 15 % en valeur).

L'INSEE prévoit en outre que la croissance de l'investissement se poursuivra en 1990. Il aura atteint pour l'industrie manufacturière + 25,8 % sur la période 1988-1990. La modernisation des matériels dans le but d'améliorer la productivité reste le principal motif de la décision d'investir. Mais, selon l'INSEE, le besoin d'accroître les capacités de production devient de plus en plus net depuis le début de la reprise : à la fin de 1989, il est à l'origine de 22 % des nouveaux équipements contre 13 % à la fin de 1987.

Les entreprises tirent ainsi les leçons des tensions sur les capacités de production apparues depuis 1987, dans le contexte d'une demande encore favorablement orientée.

4. L'évolution du partage de la valeur ajoutée reste favorable aux entreprises.

Depuis 1984, les entreprises ont continuellement amélioré leur situation financière. Leur taux de marge a dépassé les niveaux d'avant le premier choc pétrolier. Sur la période 1983-1988, l'amélioration du taux de marge est due non seulement à la baisse du coût des matières premières importées (jusqu'en 1987) mais surtout à la forte baisse des salaires dans la valeur ajoutée.

En 1989, les résultats des entreprises ont été marqués par une croissance des charges de personnel plus forte que les années précédentes, due essentiellement à l'augmentation du coût salarial unitaire (augmentation des salaires et des cotisations vieillesse). Toutefois, les salaires réels ont progressé moins vite que la productivité, expliquant une nouvelle amélioration du taux de marge (30,7 % contre 30,4 % en 1988) pour le secteur privé.

TAUX DE MARGE (1)

(en %)



(1) Rapport de l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée. Sociétés et quasi-sociétés hors grandes entreprises nationales.

Source : Rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1989, tome 1, page 25.

Le partage de la valeur ajoutée continue en outre d'évoluer en faveur de l'investissement. Le taux d'investissement devrait passer de 18,3 % en 1989 à 18,8 % en 1990. Il reste néanmoins inférieur au niveau de 1970 (22,1 %)

II ...NE PEUT MASQUER SES FAIBLESSES STRUCTURELLES

1. Les poids des retards accumulés

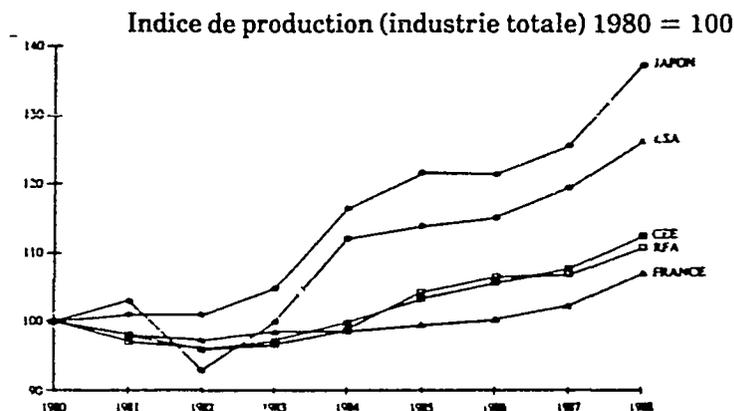
• La production industrielle

L'industrie française (hors énergie et bâtiment, génie civil et industries agro-alimentaires) a perdu environ 900.000 emplois entre 1980 et 1989. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 19,8 % à 17,5 %.

Alors que la demande s'est accrue en moyenne annuelle de 1,5 % sur la période 1980-1988, la production n' a progressé que de 0,7 % expliquant ainsi la dégradation du solde commercial.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la France a été le seul des grands pays dont le volume de sa production manufacturière a baissé entre 1980 et 1985. Il en résulte un retard important du niveau d'activité industrielle française par rapport à la plupart des grands pays. L'indice d'évolution en volume de la production industrielle (base 100 en 1980) se situe à 111 pour la France, contre 116 pour la RFA, 119 pour le Royaume-Uni, 131 pour les Etats-Unis et 143 pour le Japon.

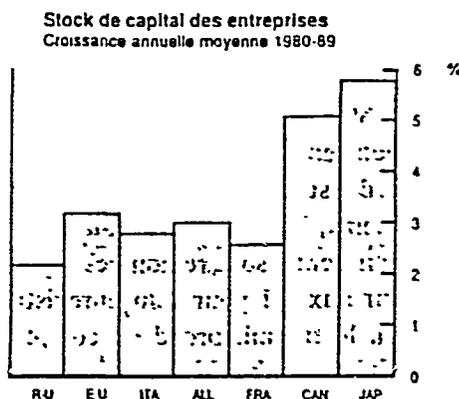
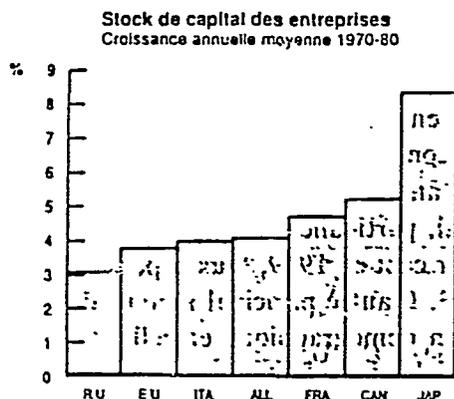
L'ACTIVITE INDUSTRIELLE EN EUROPE ET DANS LE MONDE



Source : Les chiffres clés de l'industrie, Ministère de l'Industrie, Dunod, 1990, page 47.

● L'investissement productif

Les entreprises françaises investissent depuis 1984 mais elles ont pris du retard sur leurs concurrentes étrangères. Sur la période 1980-1988, le rythme de croissance de l'investissement productif reste faible comparativement aux autres pays. Une part de la production moins importante que dans les autres pays de l'O.C.D.E., à l'exception du Royaume Uni, a été consacrée à l'investissement en France. Par rapport à la fin des années 1970, période pendant laquelle la France accusait un net retard sur ses partenaires européens dans le domaine de l'investissement, le rattrapage n'a été que limité.



Note : Certaines des données récentes sont des estimations.
Source : Estimations du Secrétariat de l'OCDE.

Il apparaît en outre que, quoique vigoureux, l'effort d'investissement des entreprises françaises est insuffisant pour répondre à l'évolution de la demande. En 1988, selon la lettre de conjoncture de la B.N.P. (mai 1990), "il aurait fallu accroître l'investissement de 20 % pour être en mesure de suivre une demande en hausse de 1 point". Selon la même publication, "on estime qu'il faudrait accroître les investissements de 7,5 % (en 1989) et de 14 % (en 1990) pour obtenir une croissance du stock de capital de, respectivement, 3,5 % et 4 %". Le maintien d'une croissance comparable à celle de 1988-1989 (3,7 %) exigerait donc que l'effort d'investissement soit accéléré.

Ainsi, l'évolution de la demande mondiale et surtout le retard accumulé par les entreprises françaises depuis le premier choc pétrolier justifient-ils un effort plus important en France que dans d'autres pays européens au cours des prochains mois. Il est à craindre que la situation financière des entreprises ne le permette pas.

2. Le redressement financier des entreprises demeure inachevé

- L'évolution du taux de rendement du capital fixe productif (rapport de l'excédent brut d'exploitation au stock brut de capital fixe -hors logement- au coût de remplacement) montre également le retard d'adaptation de l'industrie française. Plus élevé qu'en Allemagne jusqu'en 1975, il est en 1987 inférieur de trois points (9,1 % contre 12,1 %).

La rentabilité économique des entreprises françaises a ainsi pâti de la baisse importante de la productivité du capital constatée depuis le premier choc pétrolier. Celle-ci est liée à la fois au vieillissement du stock de capital et à la réduction, jusqu'en 1987, de la durée d'utilisation des équipements.

On estime aujourd'hui que les entreprises nord-américaines, allemandes et italiennes ont retrouvé un niveau de rentabilité du capital supérieur à celui des années 1970-1973, ce qui n'est pas encore le cas des entreprises françaises.

- Par ailleurs, le taux d'épargne des entreprises n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant le premier choc pétrolier. Il a même baissé en 1989 (de 16,3 % à 15,5 % de la valeur ajoutée), résultat du fort gonflement des frais financiers et de la hausse des taux d'intérêt. Alors que de 1983 à 1986, les entreprises ont profité de leurs meilleurs résultats pour se désendetter, l'effort d'investissement engagé par la suite s'est traduit par un recours accru à l'endettement.

Ainsi, le taux d'autofinancement des sociétés et quasi-sociétés qui s'établissait à plus de 90 % en 1986 n'était plus que de 82,8 % en 1989, justifiant un appel plus important à des ressources financières extérieures dans un contexte de taux d'intérêt élevés. La charge nette des intérêts absorbe déjà plus du quart de l'excédent brut d'exploitation des entreprises, diminuant d'autant le volume de leur épargne.

Pour les prochaines années, il est encore à craindre que le taux d'épargne ne se dégrade sous l'effet conjugué de la hausse des frais financiers, des dividendes et des impôts versés (malgré la réduction de l'imposition des bénéfices réinvestis mais en raison des bons résultats passés).

Pourtant, les entreprises françaises n'ont guère le choix. Les tensions sur les capacités de production demeurent fortes, la demande est toujours favorablement orientée, et l'offre doit s'adapter à la perspective du grand marché européen. Les entreprises françaises sont donc placées devant la nécessité de poursuivre et même d'intensifier leur effort d'investissement si elles veulent conserver leurs parts de marché et préserver leurs perspectives de développement.

L'évolution de leur endettement apparaît à cet égard comme une contrainte négative à moins qu'elles ne parviennent à tirer parti de l'expansion des marchés financiers pour accroître leurs fonds propres.

3. La dégradation du solde des échanges industriels

• Analyse sectorielle

Traditionnellement excédentaire, le solde commercial des échanges de produits manufacturés est devenu pour la première fois déficitaire en 1987 (- 10,8 milliards de francs). La détérioration s'est confirmée en 1989 avec un solde commercial de - 56,5 milliards de francs contre - 42,6 milliards de francs en 1988. Cette évolution correspond encore à une dégradation du taux de couverture des importations par les exportations. L'aggravation se concentre sur les biens intermédiaires, où le déficit se creuse de 16 milliards de francs, atteignant 40 milliards de francs. Parmi ces biens, les métaux non ferreux et la chimie de base sont plus particulièrement touchés.

L'autre point faible du commerce extérieur en 1989 est l'automobile. Bien que les exportations soient restées fortes, permettant à la France de maintenir ses parts de marché à l'étranger,

la pénétration des importations s'est accrue, du fait de goulots de production, mais aussi de la vigueur de la demande en véhicules diesel, pour lesquels l'offre française est moins bien spécialisée. Pour l'ensemble du matériel de transport terrestre, l'excédent est ramené de 24 à 18 milliards.

En revanche, pour la plupart des autres produits, le taux de couverture se stabilise ; il s'améliore même dans la fonderie-travail des métaux, les biens d'équipement ménager, la construction aéronautique, les produits textiles et d'habillement, les cuirs et chaussures, les meubles et le travail du bois.

Ces résultats encourageants n'empêchent pas que les déficits continuent de se creuser dans la mécanique et le matériel électrique et électronique, et restent importants dans les biens de consommation. Finalement, seule la construction aéronautique améliore sensiblement son excédent.

- Les causes

Les explications de l'aggravation du déficit commercial sont autant conjoncturelles que structurelles.

- L'essentiel de la dégradation du solde industriel en 1989 semble provenir, d'une part, de la dégradation des termes de l'échange (progression plus rapide des prix à l'importation que des prix à l'exportation due notamment à la hausse des matières premières et du pétrole), et d'autre part, d'un effet mécanique d'aggravation du déficit industriel, même si les exportations et les importations progressent de manière identique (une croissance identique de 15 % des exportations et des importations augmente automatiquement le déficit de 10 milliards de francs).

- Les causes structurelles de la faiblesse des échanges industriels sont aujourd'hui bien connues. Elles résident essentiellement dans la mauvaise spécialisation de l'industrie française qui a peu de produits à fort taux de couverture.

En outre, la spécialisation géographique de nos ventes rend celles-ci trop sujettes aux évolutions de la zone hors O.C.D.E. On peut regretter à cet égard que la réorientation géographique de nos exportations ne se soit pas poursuivie en 1989 : la part de l'O.C.D.E. dans nos exportations serait revenue de 80,5 % en 1988 à 79,5 % en 1989, et celle de la C.E.E. de 61,5 % en 1988 à 61,2 % en 1989.

Par ailleurs, selon une étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (Revue de l'O.F.C.E., juillet 1990), la qualité relative des produits français longtemps inférieure, à la fin des années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, semble revenue

aujourd'hui à un niveau légèrement supérieur à celle des produits concurrents importés sur le marché français. L'effort de promotion des entreprises françaises ne semble, cependant, toujours pas adapté à la demande des marchés étrangers.

• Un espoir : le regain de compétitivité de l'industrie française

Depuis 1984, l'industrie manufacturière perdait des parts de marché à l'exportation. La tendance est inversée en 1989 comme l'indique le tableau ci-dessous :

ÉVOLUTION DES PARTS DE MARCHÉ POUR LES PRODUITS MANUFACTURÉS

(croissance en volume)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Demande mondiale	-0,6	1,6	8,2	3,5	4,3	7,2	9	9,5
Exportations	-2,1	2,9	7,1	1,3	-0,7	3	8,4	9,7
Gains ou pertes de parts de marché	-1,5	1,3	-1,1	-2,2	-5	-4,2	-0,6	0,2

Cette évolution semble en outre confirmée par une analyse menée par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Cette étude montre que la dégradation du solde industriel pendant les années 1985, 1986 et 1987 résultait principalement du niveau élevé des prix à l'exportation des produits français, commandé par la nécessité pour les entreprises, compte tenu de leur situation financière, de restaurer leurs marges. Il en est résulté une perte de compétitivité et de parts de marché.

L'aggravation du déficit industriel en 1989 traduit un renversement de tendance par rapport à la période antérieure. Elle résulte en effet des rigidités des capacités de production de l'industrie française qui n'a pas pu suivre l'évolution de la demande et répondre à l'augmentation soutenue de l'investissement des entreprises. Ceci a eu pour conséquence l'augmentation des importations, principalement de biens d'équipement.

Dans ce contexte, l'aggravation du déficit industriel ne peut être attribuée à une mauvaise performance à l'exportation, mais plutôt à l'insuffisance des capacités d'offre de l'économie

Cette analyse souligne, s'il était besoin, que l'objectif prioritaire de l'industrie française doit être l'accentuation de l'effort d'investissement.

4. Le déclin de la productivité et l'insuffisance de l'effort de la recherche

Au cours de la période 1980-1985, la croissance de la productivité totale des facteurs dans l'industrie n'a été que de 1,2 % l'an en France contre 1,5 % en R.F.A., 2 % en Grande-Bretagne, 2,5 % aux U.S.A. et 4,5 % au Japon. La France a donc interrompu au tournant des années 1980 un mouvement d'amélioration relative qui durait depuis l'après-guerre, en particulier vis-à-vis des États-Unis.

Paradoxalement, les gains de productivité totale des facteurs auront été en France les plus élevés par rapport aux grands pays au sein des secteurs les moins exposés à la concurrence internationale, comme les services marchands. Le recul des parts de marché de notre industrie manufacturière, particulièrement à l'exportation depuis 1984, pourrait donc résulter en partie de la détérioration spécifique de la productivité de ce secteur.

Les évolutions peu favorables des productivités du travail et du capital en France depuis les années 1980 pourraient relever des mêmes causes : piétinement en volume du niveau de l'investissement productif de 1974 à 1984 et insuffisance de l'effort de recherche-développement.

L'insuffisance de l'effort de recherche des entreprises françaises par rapport aux autres pays développés peut être évaluée à 25 milliards de francs par an.

L'effort de recherche des entreprises représente en effet en France 1,8 % du P.I.B., contre 2,6 % en Allemagne, 2,5 % aux États-Unis et au Japon, et 2,15 % au Royaume-Uni.

Mesuré en termes de moyens humains, le potentiel de recherche de l'industrie française est également à la cinquième place. Ainsi, les chercheurs sont deux fois plus nombreux dans l'industrie britannique, deux fois et demie plus nombreux en R.F.A., six fois plus nombreux au Japon, et quatorze fois plus nombreux aux États-Unis.

Le sous-dimensionnement de la taille des entreprises françaises peut également expliquer ce déclin de productivité.

La France ayant dû d'abord rattraper son retard de concentration a suivi avec une moindre ampleur les mouvements de

diversification, recentrage, et internationalisation menés par ses concurrentes étrangères.

Même si les entreprises intensifient aujourd'hui leurs opérations internationales de croissance externe pour atteindre une taille critique, certaines restent sous-dimensionnées face à l'étranger, comme dans la chimie, l'électronique grand public ou les composants. Enfin, les entreprises moyennes sont trop peu nombreuses : ainsi dans le secteur de la mécanique, la taille moyenne des entreprises françaises est de 80 personnes quand elle est de 200 personnes en R.F.A..

Les conséquences de cette situation sont multiples :

- insuffisance de l'effort de recherche technologique compte tenu de son coût alors que les P.M.E. sont structurellement endettées :

- insuffisance de l'effort d'investissement global pour les mêmes raisons ;

- retard des investissements français à l'étranger, notre pays se situant assez loin derrière les principaux pays de l'O.C.D.E..

*
* *

La situation de l'industrie française exige que le partage de la valeur ajoutée, dans un contexte de taux d'intérêt réels élevés soit encore infléchi en faveur des investissements. Seul un redressement substantiel de l'épargne permettra de parvenir à cet objectif, dans une conjoncture mondiale moins dynamique que ces deux dernières années, dans un contexte de concurrence accrue, mais aussi avec des opportunités nouvelles de débouchés que les entreprises françaises doivent être en mesure de saisir.

Cette situation implique des choix de politique économique et budgétaire résolus.

DEUXIEME PARTIE

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE A TRAVERS LE PROJET DE BUDGET DE L'INDUSTRIE POUR 1991

Le projet de budget de l'Industrie pour 1991 s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise depuis quelques années. Cette continuité apparaît au niveau des priorités dégagées, mais également dans la baisse des crédits du ministère de l'industrie

La première priorité de la politique industrielle vise à **encourager l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans la perspective européenne de 1993**. Un effort particulier est consenti en faveur des P.M.I. dont le rôle fondamental pour le développement du tissu industriel est reconnu

La seconde priorité du budget est le renforcement des moyens en faveur de l'innovation, de la recherche industrielle et de la diffusion des nouvelles technologies. Votre Commission constate donc **une inflexion de la politique industrielle qui vise davantage à préparer l'avenir qu'à gérer le déclin d'industries traditionnelles ou à financer des entreprises déficitaires**. Mais cette nouvelle orientation n'exclut pas la poursuite de l'aide à la reconversion des régions menacées de désindustrialisation. Enfin, l'accent est mis sur la normalisation et l'amélioration de la qualité des produits, dans la perspective du marché unique européen.

Ces orientations vont dans le bon sens et votre Commission ne peut que se féliciter de la priorité accordée à l'innovation et à la recherche.

Le budget de l'Etat ne donne en revanche que des moyens limités au Ministre de l'industrie pour aider les entreprises publiques du secteur industriel à se développer. Votre Commission déplore à nouveau cette situation qui souligne la contradiction entre la politique industrielle choisie par le Gouvernement et le cadre inadapté de l'économie mixte dans lequel ce budget s'insère.

La continuité de ce budget apparaît également dans la baisse des crédits de l'industrie pour 1991. Ceux-ci s'élèvent à **16.6992 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de**

paiement, soit une diminution de 1,4 % après une diminution de 2,5 % l'année dernière.

Toutefois, le budget de l'industrie ne traduit que partiellement l'action du Gouvernement en faveur des entreprises.

A ces crédits, il convient d'ajouter sur le budget des charges communes 4,4 milliards de francs destinés aux dotations en capital des entreprises publiques. Quant au budget de la Recherche, il consacre 1,38 milliard de francs aux aides à la recherche industrielle. Enfin, le budget de l'Etat comporte un certain nombre de dispositions fiscales favorables aux entreprises:

Votre Commission ne peut manquer de s'interroger tant sur le déclin des moyens du Ministère de l'Industrie que sur la dispersion des interventions en faveur de l'industrie. Il lui apparaît ainsi que la réflexion mérite d'être poursuivie à la fois sur la pérennité d'un Ministère de l'Industrie et sur le regroupement dans une structure unique des moyens de la politique industrielle.

I. AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

A. LES MESURES D'ORDRE GENERAL EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

L'objectif premier de la politique industrielle est l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la création d'un environnement favorable à leur développement.

Cette action ne relève pas du budget de l'industrie mais de la politique économique du Gouvernement qui, par l'allègement des charges des entreprises, souhaite encourager leur effort d'investissement.

La poursuite de cet objectif entraîne un certain nombre de dispositions fiscales positives.

• La plus importante est la baisse de l'impôt sur les sociétés de 37 % à 34 % pour les seuls bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise.

Au cours des trois dernières années, l'investissement s'est développé à un rythme soutenu (cf 1ère partie) mais encore insuffisant pour rattraper nos principaux partenaires et adapter les capacités de production au niveau de la demande.

Le taux d'investissement ne se situe encore qu'à 18,8 % contre 22 % au début des années 1970. En outre, les effets induits par la crise du Golfe risquent d'entraîner une dégradation de la situation financière des entreprises.

C'est pour éviter le risque d'essoufflement de l'investissement qu'a été proposée une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis.

Cette mesure permet en effet d'améliorer l'autofinancement des entreprises et de consolider leurs fonds propres ; elle apparaît à ce titre comme la mesure la plus adaptée pour améliorer le taux d'investissement.

Le coût de cette mesure fiscale serait de 5,4 milliards de francs en 1991.

Il s'agit donc d'une mesure importante qui va dans le sens des vœux de votre Commission. Elle fait cependant apparaître une

inquiétude relative à la divergence trop marquée du traitement fiscal des bénéficiaires réinvestis et des bénéficiaires distribués. Ce traitement différencié apparaît ainsi comme une caractéristique propre à la France, qui va à l'encontre de la formule adoptée dans la plupart des pays développés. Elle pourrait à terme être source de dysfonctionnements.

- **L'allégement de la taxe professionnelle pour les impôts dus au titre de 1991 de 4 % à 3,5 % constitue la deuxième mesure importante en faveur de l'abaissement des charges fiscales des entreprises. Son coût pour l'Etat serait de 3,3 milliards de francs en 1992.**

- **Le dispositif du crédit d'impôt-recherche est également très sensiblement amélioré avec le relèvement du plafond de 5 à 40 millions de francs et du taux forfaitaire des dépenses de fonctionnement de 55 % à 75 % des dépenses de personnel de recherche. Le coût de cette mesure est évalué à 780 millions de francs en 1992.**

- **Il convient enfin de citer parmi les mesures importantes d'allégement des charges des entreprises la suppression des rémanences de TVA sur le fioul et le gazole ainsi que la réduction du tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au fioul lourd.**

B. LE SOUTIEN AUX P.M.E.-P.M.I.

Au-delà des mesures générales en faveur des entreprises, la caractéristique la plus marquée de ce projet de budget est le soutien accordé aux P.M.E.-P.M.I.

A la lumière des différents rapports remis au Gouvernement (P.M.I. 1990, Rapport NICOL, Rapport CONSTANT), les faiblesses des P.M.I. ont en effet été clairement mises en évidence :

- **taux d'investissement inférieur à celui des grandes entreprises ;**
- **dépenses d'innovation insuffisantes ;**
- **structure financière déséquilibrée avec des fonds propres insuffisants et un endettement élevé ;**
- **performances à l'exportation très inégales ;**

- effort de formation encore inadapté à la concurrence.

C'est pour remédier à ces difficultés qu'a été annoncé le 19 septembre dernier en Conseil des Ministres, un plan en faveur des P.M.I. dont le projet de budget pour 1991 constitue la première application.

1. L'amélioration de la situation financière

Celle-ci est poursuivie dans deux directions :

- **Le renforcement des fonds propres**

Les P.M.I. sont relativement sous-capitalisées par rapport à leurs concurrentes étrangères, notamment allemandes, ce qui accroît leur vulnérabilité. Le poids des frais financiers dans l'excédent brut global s'est réduit de 45 % à 23 % mais reste très supérieur à celui supporté par les entreprises allemandes (10 %).

Outre la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réinvestis qui est particulièrement favorable aux entreprises récentes, de petite taille et innovantes, des mesures spécifiques sont prévues en faveur des P.M.I. :

- il s'agit tout d'abord de la reconduction pour 1991 de la déductibilité de l'assiette de l'impôt sur les sociétés de 53,4 % du montant des dividendes alloués aux actions représentatives d'apports en numéraire ;

- il s'agit en second lieu du relèvement de 200 000 francs à 400 000 francs du plafond dans la limite duquel les revenus des comptes courants d'associés de personnes physiques peuvent être, sur option, soumis à un prélèvement libératoire de 17 %. Cette mesure va ainsi dans le sens de celles proposées par M. Pierre NETTER, ancien Président de l'Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, dans son rapport établi à la demande du Gouvernement ;

- il s'agit également de l'amélioration du statut juridique des sociétés de capital-risque dont la vocation est de prendre des participations dans des sociétés non cotées ;

- il s'agit enfin de la concentration des prêts CODEVI sur les petites entreprises de moins de 100 millions de chiffre d'affaires. Les prêts CODEVI sont par ailleurs augmentés de 16 milliards de francs en 1991.

- **L'allégement des charges**

Outre les mesures générales déjà décrites et particulièrement favorables aux P.M.E., comme l'allégement de la taxe professionnelle et l'aménagement de la fiscalité de l'énergie utilisée par les entreprises, deux mesures importantes sont prévues pour 1991 :

- d'une part, l'allégement des charges sociales par l'abaissement des taux de cotisations d'accidents du travail et du versement-transport auquel sont assujetties les entreprises d'au moins dix salariés dans les agglomérations urbaines ;

- d'autre part, la trimestrialisation du paiement de la TVA pour les petits redevables qui leur permettra d'alléger leur trésorerie.

2. La formation

L'amélioration des qualifications est le principal enjeu de la compétitivité des P.M.E. L'objectif est d'une part, de répondre aux besoins de plus en plus précis des entreprises et d'autre part, de permettre aux personnes qui sont sur le marché du travail d'acquérir les qualifications nécessaires.

Deux directions ont été privilégiées :

- **Aider les entreprises à augmenter leur effort de formation**

Le crédit d'impôt formation a été instauré en 1989. 46 000 entreprises ont choisi ce dispositif, mais seulement 18 % des entreprises de 10 à 50 salariés, contre 67 % des entreprises de plus de 2 000 salariés.

Le droit d'option sera donc réouvert sur la période 1991-1993, pour ce crédit d'impôt calculé sur l'accroissement des dépenses de formation d'une année sur l'autre.

Dans le même temps, un mécanisme d'incitation budgétaire au remplacement des salariés partis en formation qualifiante sera instauré, de façon à inciter les P.M.E.-P.M.I. à encourager leurs salariés à acquérir des qualifications supplémentaires sans pénaliser leur organisation de production.

- **Créer un partenariat entreprises-établissements d'enseignement**

L'offre de formation doit être aussi proche que possible de la demande des entreprises. Il est donc important de favoriser le dialogue et la coopération entre les établissements d'enseignement, et notamment les lycées techniques et les P.M.E.

Afin de renforcer le partenariat engagé sur le terrain, au cas par cas, une incitation fiscale est créée, au titre du mécénat d'entreprises.

3. L'incitation au développement technologique des P.M.E.-P.M.I.

L'impératif du développement technologique est insuffisamment pris en compte par les P.M.E.

Deux tiers des entreprises industrielles sont, soit insensibles, soit peu engagées dans des efforts de développement.

Or, la corrélation effort de Recherche et Développement (R & D) -succès à l'export- valeur ajoutée-emploi est de plus en plus évidente. Les P.M.E., insensibles ou peu engagées dans des travaux de recherche, réalisent environ 25 % de leur chiffre d'affaires à l'export contre 43 % pour celles ayant un budget important de R & D.

Le projet de loi de finances pour 1991 marque un effort très important en faveur du soutien au développement technologique des P.M.I. Au total, le ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire et le ministère de la Recherche et de la Technologie y consacreront plus de 2,2 milliards de francs.

L'action en faveur des P.M.I. est largement menée au niveau régional :

- par les D.R.I.R. qui mettent en oeuvre la procédure de diffusion des techniques (PUCE-PUMA-LOGIC), dotée de 375 MF en 1991 ;

- par l'ANVAR dont les crédits budgétaires augmenteront de 130 MF en 1991.

Compte tenu des disponibilités que lui procurent les remboursements d'aides anciennes, l'ANVAR distribuera ainsi plus de 1,4 milliard de francs aux P.M.I. en 1991.

Le renforcement de la capacité technologique des entreprises repose également sur les personnels. L'aide au recrutement des chercheurs par les P.M.I., mise en oeuvre par l'ANVAR depuis 1988 pour les entreprises de moins de 500 personnes, sera étendue aux entreprises jusqu'à 2 000 personnes : 600 P.M.I. devraient en bénéficier dès 1991.

L'ouverture internationale des P.M.I. sera également encouragée, afin de renforcer la participation des P.M.I. aux projets européens. L'ANVAR s'est ainsi rapprochée d'EUREKA, dont elle assure la promotion dans les régions.

*
* *

Votre commission se félicite de la rapidité avec laquelle ont été prises certaines des mesures proposées par les divers rapports établis à la demande du Gouvernement sur l'avenir des P.M.E.-P.M.I.

Pourtant, deux actions essentielles semblent pour l'heure très insuffisamment prises en compte.

- Tout d'abord, la réduction du coût du crédit. Indépendamment du niveau élevé des taux réels dans notre pays, les P.M.I. semblent spécifiquement handicapées par leur taille au moment de l'octroi de crédits bancaires. Nos entreprises sont ainsi lourdement pénalisées par rapport à leurs concurrentes, notamment allemandes et italiennes, qui bénéficient de systèmes d'aides publiques au crédit spécifiques. En Allemagne par exemple, plus de 15 milliards de francs sont destinés annuellement à l'aide aux P.M.I. L'Etat refinance ainsi, sous forme de prêts à taux bonifiés, les participations prises par des établissements spécialisés dans le capital des P.M.I. Grâce à un système de garantie, ces dernières renforcent leurs fonds propres avec un minimum de risque pour les investisseurs.

Ainsi, faute de mesures spécifiques pour réduire les écarts de taux d'intérêt avec nos principaux partenaires, les mesures en faveur de la compétitivité des entreprises demeurerait-elles vaines.

● Par ailleurs, il apparaît urgent de réduire les délais de paiement des entreprises industrielles qui sont aujourd'hui de l'ordre de 90 jours, ce qui a des conséquences très négatives pour la trésorerie des petites entreprises. Il est ainsi regrettable que le Gouvernement n'en soit resté qu'au stade de l'étude et des projets pour résoudre cette difficulté importante.

Votre Commission souhaiterait enfin connaître le bilan qui a été dressé de l'expérience des sous-préfets "managers du développement local" lancée en 1989.

II. LE MAINTIEN DES PRIORITES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE

L'évolution et la structure du budget de l'Industrie appellent trois commentaires :

- la première a trait à la **baisse des crédits** (- 0,6 % à structure constante, en dépenses ordinaires et crédits de paiement). En cinq ans, les crédits inscrits au budget de l'Industrie ont ainsi diminué de plus de 30 %. Ils ne représentent plus que 16,7 milliards de francs en 1991 ;

- il en résulte **une marge de manoeuvre extrêmement réduite pour la politique industrielle**, compte tenu du caractère incompressible de quatre catégories de dépenses qui représentent, à elles seules, 80 % des crédits disponibles, à savoir :

- la subvention aux Charbonnages de France (6,923 milliards de francs)

- la subvention au CEA (3,158 milliards de francs)

- les aides à la construction navale (1,167 milliard de francs)

- les crédits de fonctionnement des services du ministère (1,994 milliard de francs).

La question de la survie de ce ministère est ainsi posée puisqu'on peut très bien imaginer que ces dotations figurent au budget des charges communes ou de la Recherche pour ce qui concerne le CEA.

- dans ce cadre à la fois rigide et réduit, les objectifs de la politique industrielle traduisent **une grande continuité par rapport à l'année dernière**. Les priorités dégagées concernent ainsi la recherche et l'innovation, la normalisation et l'enseignement avec la création d'une cinquième Ecole des Mines.

Cependant, votre Rapporteur note avec intérêt que la baisse globale des dotations s'accompagne d'une évolution divergente entre la régression des crédits traditionnellement réservés aux secteurs en difficulté (chantiers navals, restructurations industrielles, Charbonnages de France) ou au CEA et la progression des moyens mobilisés en faveur des actions qui préparent l'avenir et la compétitivité de l'industrie française. Ainsi peut-on entrevoir la mutation d'un budget qui passe de la gestion du déclin de

certaines activités industrielles à une politique orientée vers l'innovation et le développement technologique, préfigurant ainsi ce qui devrait être la véritable vocation d'un ministère de l'industrie.

A. LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Les crédits de recherche du ministère de l'industrie (chapitre 66.01) passent de 1.698 à 2.236 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 31,7 %. Les crédits de l'ANVAR augmentent de 14 % (de 845 à 963 millions de francs), les dotations en faveur des grands projets technologiques de 49,23 % (de 853 à 1.273 millions de francs).

L'action de l'ANVAR a été réorientée vers le développement de l'innovation dans les PMI.

Le ministère de l'industrie consacre par ailleurs un effort croissant en faveur des grands programmes technologiques. Il est ainsi le premier financeur public d'EUREKA. A ce titre, un effort exceptionnel est maintenu en faveur de deux projets stratégiques : JESSI pour les composants, TVHD pour la télévision haute définition.

Par ailleurs, le ministère de l'industrie maintient ses aides au profit de la filière électronique dont les effets en terme de compétitivité se diffusent dans l'ensemble du tissu industriel.

Enfin, depuis 1989, une action spécifique est menée à travers la procédure des grands projets innovants. A ce titre, ont été soutenus les programmes TGV et véhicule économe et propre.

En 1990, deux programmes en faveur de la sécurité routière et de l'usine agro-alimentaire du futur ont été lancés.

Pour 1991, l'objectif est de renforcer l'appui technique aux entreprises pour l'accès aux financements européens des programmes de recherche.

B. LE SOUTIEN AUX SECTEURS EN DIFFICULTE ET EN FAVEUR DE LA RECONVERSION

Bien que réduites, les actions en faveur des secteurs en difficulté sont maintenues.

- L'effort engagé en faveur de la **reconversion et de la réindustrialisation** a été relancé en 1989 par la création d'un fonds de développement des PMI dans les bassins d'emplois confrontés à des problèmes de reconversion industrielle. Les crédits pour 1991 sont toutefois très inférieurs à ceux de 1990 (39,6 millions de francs contre 100 millions de francs).

D'une manière générale, les **subventions en faveur des restructurations industrielles** sont maintenues mais diminuent fortement (- 51 % en A.P. et 65,8 % en C.P. pour le chapitre 64-96).

- Les crédits destinés aux **chantiers navals** sont à peu près maintenus à leur niveau de 1990 (- 4 % en A.P. et - 1,4 % en C.P. pour le chapitre 64-93) dans le cadre des aides à la commande pour les navires civils de fort tonnage.

- Enfin, la subvention totale allouée aux **Houillères nationales** diminue légèrement, de 6.988 millions de francs à 6.923 millions de francs en 1991, le ministère de l'industrie n'ayant aucune marge de manoeuvre sur des charges héritées du passé et aggravées par la profonde dégradation de la situation financière des Charbonnages de France.

C. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE NORMALISATION

La politique menée au cours des dernières années en matière de normalisation s'est exercée dans le cadre défini par deux décrets du 26 janvier 1984.

Au début de l'année 1990, elle a fait l'objet d'une communication présentée au Conseil des Ministres par le Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire. Les perspectives d'achèvement du marché européen et les décisions du Conseil des Ministres de la CEE qui font de la normalisation le pivot autour duquel s'articulent les dispositions communes relatives à la libre

circulation des biens et services, la placent d'autre part au coeur de l'actualité.

1. L'appareil normatif français

La réforme de janvier 1984 a contribué à accroître les responsabilités de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) qui procède désormais à :

- l'élaboration du programme de normalisation
- l'homologation des normes
- l'arbitrage des conflits.

Dans la très grande majorité des cas, les normes sont, en France, d'application volontaire. Seules certaines normes touchant à la sécurité des personnes et des biens ont été rendues obligatoires par les pouvoirs publics. On compte environ 400 normes obligatoires sur les 13.000 que comporte la collection française.

Ainsi constitué, l'appareil normatif français a atteint une qualité incontestable.

Mais, en France même, alors que les normes devraient être considérées de façon positive, voire offensive, l'indifférence et l'incompréhension entourent encore trop souvent notre système normatif.

Le grand public reste largement ignorant du développement de la normalisation. Lorsqu'il est averti de l'existence des certificats de qualification comme la marque NF, il n'en mesure pas toujours l'importance. Contrairement à son homologue allemand, le consommateur français n'est pas toujours soucieux de vérifier la conformité aux normes des produits qu'il achète.

Des entreprises persistent souvent à considérer la normalisation comme une affaire de spécialistes ou une contrainte administrative, et la cantonnent dans leurs services techniques. La normalisation est encore loin d'être intégrée dans la stratégie de toutes les entreprises françaises.

Ces lacunes sont d'autant plus regrettables que la normalisation se trouve placée en première ligne dans les travaux communautaires d'achèvement du Marché Intérieur à l'horizon 1992.

2. Le contexte communautaire

• La "Nouvelle Approche"

La "Nouvelle Approche" est définie par la résolution du 7 mai 1985 du Conseil des Communautés Européennes ; désormais, seules les "exigences essentielles" de sécurité sont fixées dans chaque domaine par directive ; la détermination des voies et moyens permettant d'obtenir la sécurité recherchée est renvoyée à des normes européennes ou, par défaut et temporairement, nationales.

Parallèlement, l'unification des marchés publics est également entreprise grâce à la référence aux normes.

La préparation et la publication de ces directives entraînent une intense activité normative.

• L'information sur les normes et règlements techniques

La directive 83/189 du 28 mars 1983 impose une procédure de consultation préalable à la publication par les Etats membres de toute norme et de toute règle technique. Les projets n'étant pas jugés conformes au droit communautaire font l'objet "d'avis circonstanciés" rédigés par la Commission ou par les Etats membres.

La directive 88/182 du 22 mars 1988 renforce ce dispositif, et étend son champ d'application aux produits agricoles, aux médicaments et aux cosmétiques.

Chacun s'accorde aujourd'hui à penser que les normes européennes fixeront à moyen terme les **spécifications techniques** ainsi que les méthodes d'essais à utiliser pour mesurer ces caractéristiques que nos **produits devront satisfaire** pour accéder au grand marché intérieur.

S'agissant des normes stricto-sensu, la politique communautaire est désormais clairement affichée. Les structures existent : le CEN/CENELEC ; la stratégie aussi : l'harmonisation des normes à usage réglementaire ou purement volontaire.

Pour notre industrie, le choix est donc :

- soit de laisser à d'autres le soin d'arrêter ces spécifications techniques européennes, et de modifier nos produits pour qu'ils puissent s'y conformer ;

- soit d'influencer le processus normatif en participant activement aux travaux du CEN/CENELEC de manière à faire en

sorte que les normes européennes reflètent effectivement les caractéristiques de nos produits.

C'est dans le second sens que vont évidemment les mesures prises par les pouvoirs publics.

3. Les orientations de la politique de normalisation pour 1991

L'objectif majeur est de renforcer l'approbation collective de la normalisation par tous ceux qu'elle concerne.

• **L'AFNOR** a réorganisé ses structures pour y accroître la part des activités commerciales. Le produit des ventes de normes est passé de 58,7 millions de francs à 76,5 millions de francs en 1989. Elle poursuit d'autre part le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure d'apporter à tous ses "clients" les informations qui leur sont nécessaires.

• **L'opération "Partenariat 92"**, lancée en 1988 pour contribuer à élargir le champ des partenaires de la normalisation a été poursuivie en 1989 en raison du succès qu'elle avait rencontré.

En matière de normalisation, priorité est accordée :

- aux secteurs industriels concernés par la préparation de directives d'harmonisation européennes "Nouvelle Approche" ;

- aux technologies nouvelles d'importance stratégique et pour lesquelles des travaux normatifs sont engagés au niveau européen ou international (technologies de l'information, productique, matériaux avancés, biotechnologie...);

- aux travaux qui en raison de leur caractère horizontal touchent des professions variées.

En trois ans, près de 750 dossiers ont été adressés au Ministère en réponse à cet appel à propositions. Cette abondance a rendu nécessaire une sélection sévère des dossiers retenus.

Témoin de leur caractère prioritaire depuis 1989, les actions de normalisation bénéficient d'une dotation supplémentaire de 12,7 millions de francs en crédits de paiement, ce qui représente quasiment un doublement et de 16,8 millions de francs en autorisations de programme (+ 43 %).

III. LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le débat sur le financement des entreprises publiques n'a pas perdu de son actualité depuis les déclarations du Ministre de l'Industrie au printemps 1989, qui avait estimé à 40 milliards de francs sur trois ans les besoins de financement des entreprises publiques, alors que la loi de finances pour 1990 ne leur accordait que 4,7 milliards de francs en capital.

Les dotations pour 1991 sont fixées à un niveau à peu près identique à celui de 1990 (4,4 milliards de francs), ce qui, en première analyse, permet de poser le problème dans les mêmes termes que l'année dernière, à savoir que l'Etat ne remplit pas son rôle d'actionnaire majoritaire et ne répond pas aux besoins de financement du secteur public.

Pourtant, les multiples opérations financières qui ont affecté le secteur public, plus particulièrement dans le courant de l'année 1990, et qui ont été excellemment analysées par notre collègue Roger CHINAUD (1), conduisent aujourd'hui à poser le débat en termes nouveaux.

Afin de faire face en effet à la pénurie de fonds propres, dénoncée à l'époque par M. FAUROUX, le secteur public a dû multiplier les trouvailles financières pour se procurer de l'argent frais sur le marché des capitaux. Les entreprises publiques ont ainsi procédé à l'émission de titres "hybrides" qui revêtent les formes les plus complexes : titres participatifs, certificats d'investissement, titres subordonnés à durée indéterminée, etc... Entre 1988 et 1990, ces émissions ont représenté un apport en "quasi-fonds propres" pour les entreprises publiques de 36 milliards de francs, à comparer aux 13,8 milliards de francs de dotations en capital.

Pourtant, la solution ainsi choisie ne saurait être durable. Comme l'écrit en effet M. Roger CHINAUD, "les titres hybrides ne peuvent constituer qu'un palliatif. Un palliatif risqué pour l'émetteur, puisque l'attrait qu'éprouvent les marchés pour ces titres dépend avant tout de fiscalités nationales qui peuvent évoluer. Un palliatif risqué, également, pour tous les partenaires des entreprises publiques, dont les résultats et la capacité d'autofinancement sont de moins en moins décriptables, en raison des rémunérations prioritaires (des titres hybrides) qui les grèvent. Un palliatif risqué, enfin, pour le développement du secteur public, car les quasi-fonds

(1) Rapport d'information n° 315 (Seconde session ordinaire de 1989-1990) au nom de la Commission des Finances.

propres ne procurent pas les moyens nécessaires au financement correct d'investissements dont la rentabilité peut n'apparaître qu'à long terme..."

Mais pour répondre aux besoins en fonds propres du secteur public, l'Etat a imaginé un autre moyen : la cession croisée de titres. Afin d'augmenter le capital d'une entreprise nationale, l'Etat lui cède des titres qu'il détient dans une autre entreprise. Une opération de ce type permet aux groupes publics de faire croître nominalement leurs fonds propres et de dégager une marge d'appel supplémentaire au marché.

Ces opérations ont porté sur plus de 30 milliards de francs en 1990, alors qu'elles n'avaient représenté que 4 milliards de francs en 1989. Pour le secteur industriel, les opérations les plus caractéristiques de cette stratégie ont concerné :

- la répartition des actifs du groupe ORKEM entre ELF AQUITAINE et TOTAL CFP (janvier 1990)

- la prise de participation des AGF et du CREDIT LYONNAIS dans RHONE PCULENC (février 1990)

- la prise de participation de RHONE POULENC dans ROUSSEL UCLAF (février 1990)

- la prise de participation du GAN et des AGF dans TOTAL CFP;

La multiplication des croisements à l'intérieur du secteur public a abouti à diminuer d'autant la participation directe de l'Etat. Celui-ci s'est totalement dégagé de ROUSSEL UCLAF (cédée à RHONE POULENC) ou d'ORKEM (cédée à ELF AQUITAINE et TOTAL CFP). Sa part a également diminué dans nombre d'entreprises : elle ne représente plus que 54 % dans ELF AQUITAINE, via l'ERAP, 30 % dans TOTAL CFP, 60 % dans THOMSON CSF.

Au total, entre mai 1988 et mai 1990, les apports en fonds propres au secteur public ont représenté 76,5 milliards de francs. Ceux-ci ont été financés à hauteur de 13,8 milliards de francs par l'Etat (dotations en capital), soit 18 % du total, de 28,4 milliards de francs par le jeu des prises de participation croisées, soit 37 % du total, et de 34,3 milliards de francs par l'émission des titres hybrides sur le marché des capitaux, soit 45 %.

Si l'Etat a ainsi trouvé la manière la plus économe de répondre aux besoins de financement des entreprises publiques (votre Rapporteur rappelle que le secteur public a rapporté à l'Etat, sur les

deux exercices 1989 et 1990, 20,7 milliards de francs , soit la différence entre les dividendes versés par les entreprises publiques et les dotations en capital payées par l'Etat), la solution choisie ne saurait être ni durable, ni acceptable : ni durable, car il s'agit de subterfuges et d'un traitement au coup par coup (au besoin en demandant au Parlement de cautionner cette politique comme pour la loi modifiant le statut de RENAULT et permettant au groupe VOLVO de prendre 25 % du capital) ; ni acceptable car non seulement cet échec de participations croisées au sein du secteur public, n'obéit à aucune logique industrielle, mais en outre il ne peut demeurer sans conséquence sur la gestion d'entreprises contraintes de prendre en compte l'intérêt d'autres entreprises publiques qui participent à leur capital ou au capital desquelles elles participent.

Cette situation permet à M. Roger CHINAUD d'écrire que "de ce point de vue, certains présidents (d'entreprises publiques) estiment d'ores et déjà que le mécanisme des prises de participations réciproques entre sociétés du secteur public ne saurait se poursuivre sans conduire à des situations absurdes, dépourvues de toute logique économique, de toute synergie réelle entre les entreprises".

Tous les subterfuges ainsi imaginés pour financer le secteur public sont induits par la règle "ni nationalisation, ni privatisation" pendant la législature, édictée par le Président de la République, ou par la nécessité de contourner cette règle.

C'est pourquoi votre Commission regrette une nouvelle fois que les entreprises publiques soient condamnées à attendre la fin de la législature et donc vraisemblablement l'abandon de la règle du "ni, ni", pour trouver un financement cohérent et adapté, en tout cas digne d'une économie moderne et ouverte.

TROISIEME PARTIE

LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE FRANCAISE

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires de l'industrie automobile met en évidence la place prépondérante de cette activité dans l'économie française. En 1989, la seule activité de construction automobile a représenté un chiffre d'affaires hors taxes de 309 milliards de francs, en progression de 9,5 % sur 1988.

A. UN MARCHE TOUJOURS FAVORABLE...

1. L'augmentation de la production

En 1989, la production automobile a totalisé un volume de 3,410 millions de voitures particulières, en progression de 5,7 % sur 1988.

Au premier semestre 1990, la production a baissé de 1,6 %, conséquence du ralentissement du marché européen (- 11 %).

2. Les ventes en Europe

Les marchés automobiles (ventes de véhicules), ont progressé, tant en Europe qu'en France (+ 3,4 % pour l'Europe et + 2,6 % pour la France,) mais à un rythme moins rapide que durant les années précédentes (respectivement + 6,8 % et + 7,8 % en moyenne annuelle entre 1985 et 1988).

Les immatriculations de voitures étrangères ont progressé de 6,1 % pour atteindre 867 milliers d'unités et une pénétration du marché français de 38,1 %.

Les positions des constructeurs français en Europe (marché français inclus) sont toutefois restées stables, avec une pénétration du marché européen de 23 %. Ceci résulte du

dynamisme de nos exportations, qui ont augmenté de 3,5 % pour approcher 1,9 million d'unités, soit 55,7 % de la production française.

En 1990, le marché français reste porteur (+ 5,4 % au premier semestre), mais on observe un tassement du marché européen (- 0,4 %) sous l'effet d'un ralentissement sensible en Grande-Bretagne (- 11 %) et en Espagne (- 8 %).

Toujours au premier semestre 1990, les exportations françaises ont progressé de 2,1 % mais les ventes de véhicules étrangers en France augmentent de 11,3 %. La pénétration étrangère du marché français atteint ainsi 38 %, au lieu de 36 % sur le premier semestre 1989.

Le marché allemand reste de loin le premier marché en Europe (2,851 millions de ventes), le marché italien passe en seconde position grâce à sa forte progression de 1989 (+ 8,1 %, 2,362 millions de ventes), le marché britannique vient en troisième position (2,300 millions de ventes) et le marché français en quatrième position (2,275 millions de ventes).

3. Les effectifs

L'orientation favorable du marché a permis de ralentir sensiblement la réduction des effectifs de l'industrie automobile (constructeurs et équipementiers) qui employait 329 000 personnes fin 1989. Le secteur a perdu 2 000 emplois en 1989, contre 13 000 par an entre 1985 et 1988. Les effectifs de Renault ont diminué de 2,3 % (174 000 salariés) et ceux de Peugeot S.A. ont progressé de 0,6 % (159 000 salariés).

B. ...DONT LES CONSTRUCTEURS FRANCAIS ONT INEGALEMENT PROFITE

Pour n'avoir pas suffisamment cru à la reprise de la demande et, peut-être, pour avoir trop craint l'entrée massive des voitures japonaises dans les années 1990, les constructeurs français ont manqué des ventes (50 000 selon les estimations du comité des constructeurs français d'automobiles), faute d'investissements et de capacités de production suffisants.

Cette situation a contribué à freiner le redressement engagé depuis quelques années.

1. Peugeot S.A.

• Les résultats de 1989

La production totale de Peugeot S.A. a progressé de 6,5 % en 1989 (véhicules particuliers, utilitaires et industriels) pour atteindre 2,216 millions d'unités.

Les ventes en France ont cependant diminué de 0,5 % (soit 886 000 véhicules) alors que les exportations ont progressé de 3,7 % (soit 1 253 000 véhicules).

Enfin, Peugeot S.A. a réalisé un bénéfice net de 10,3 milliards de francs, en progression de 16,4 % sur 1988.

• La politique commerciale

Pour Peugeot S.A., 1989 avait été l'année du lancement de la Citroën XM et de la Peugeot 605, dans le segment du haut de gamme qui se développe très rapidement.

La 605 a achevé le renouvellement complet de la gamme d'automobiles Peugeot, initié en 1983 avec la 205 et pour lequel le groupe aura investi 30 milliards de francs.

Toutefois, l'insuffisance des capacités de production a fait manquer des ventes à Peugeot, la grève de l'automne ayant accentué cette situation.

Peugeot a ainsi perdu des parts du marché des voitures particulières en Europe, où il passe de 8,2 % en 1988 à 7,9 % en 1989, et en France où il chute de 22,2 % à 20,8 %.

Citroën, moins affecté par l'insuffisance des capacités de production, a maintenu ses parts de marché en Europe et en France (respectivement 3,8 % et 12 %).

L'année 1989 n'a donc pas répondu aux attentes du groupe P.S.A. qui ambitionne de devenir le premier constructeur européen en 1993 : la part du marché européen du groupe diminue de 12,9 % à 12,7 % et la part du marché français diminue également de 34,2 % à 32,8 %.

2. Renault

- **Les résultats de 1989**

La production totale de Renault (véhicules particuliers, utilitaires et industriels) a progressé de 5,7 % pour atteindre 2,049 millions d'unités.

Les ventes en France ont progressé de 3 % (845 000 unités) et les exportations de 3,9 % (858 000 unités).

Enfin Renault a affiché un bénéfice net de 9,3 milliards de francs, en progression de 5,7 % sur 1988.

- **La politique commerciale**

Contrairement à P.S.A., Renault a amélioré sa position sur le marché européen (10,3 % en 1989 contre 10,1 % en 1988). Ce bon résultat est surtout dû à une meilleure pénétration des pays du Nord de l'Europe, cible désormais prioritaire du groupe. En R.F.A. notamment, Renault a réalisé sa meilleure année depuis 1981 (100 000 unités vendues) même si sa part du marché allemand reste modeste (3,4 %).

En France, Renault obtient 29,1 % du marché en 1989 contre 29 % en 1988.

C. UNE EVOLUTION INQUIETANTE DU SOLDE COMMERCIAL

Malgré leur spectaculaire redressement financier et l'amélioration de l'appareil productif et de la qualité des véhicules, les constructeurs français n'ont pas regagné les parts de marché perdues depuis le début des années 1980 : en 1981 les constructeurs français représentaient 27,1 % du marché européen contre 23 % aujourd'hui. La croissance des marchés semble ainsi avoir garanti celle des constructeurs.

En outre, la part des véhicules étrangers atteint au premier semestre 38,1 % du marché français contre 36,6 % en 1985.

Ainsi l'excédent commercial continue-t-il de diminuer : il était de 19,2 milliards de francs en 1989 contre 31 milliards de francs en 1984.

1. Le déficit avec l'Allemagne

Si l'on peut expliquer une partie de la dégradation de l'excédent commercial par la délocalisation de certaines usines (en Grande-Bretagne pour P.S.A., en Turquie et Espagne pour Renault), l'examen de nos échanges géographiques montre que les dix milliards de francs perdus depuis cinq ans l'ont été dans nos échanges avec l'Allemagne. Le déficit avec ce pays atteignait 23 milliards de francs l'an dernier.

Cette évolution semble imputable non seulement à la percée de Volkswagen sur le marché français (7,5 % en 1989), mais également à la performance insuffisante des constructeurs français dans le domaine du haut de gamme -secteur qui a augmenté rapidement ces deux dernières années et qui représente 10 % du marché français et 24 % du marché allemand- face à des constructeurs comme Porsche, BMW ou Mercedes. Cette situation induit en outre un effet-prix négatif pour le solde commercial, les importations étant relativement plus chères que les exportations dans la mesure où il s'agit de plus grosses cylindrées.

2. Les échanges de voitures avec le Japon

Même si le déficit des échanges d'automobiles avec le Japon (4 milliards de francs en 1988) reste pour l'instant limité, il est clair que cette question est tout à fait essentielle pour l'avenir des constructeurs non seulement français mais aussi européens.

La réalisation du marché unique suppose le démantèlement des restrictions quantitatives mises en place par certains Etats-membres et portant sur les véhicules japonais, dans la mesure où les dispositifs nationaux de protection sont incompatibles avec l'abolition des frontières.

Une ouverture unilatérale du marché communautaire de l'automobile n'est toutefois pas admissible pour deux raisons :

- la première est que le marché japonais reste fermé aux importations de véhicules étrangers. La pénétration étrangère, toutes origines confondues, n'y dépassait pas 2,5 % en 1989, contre 11 % en Europe ;

- la deuxième est que l'industrie automobile japonaise, surcapacitaire par rapport à son marché national, fait preuve d'une forte agressivité commerciale sur les marchés tiers. Les constructeurs américains connaissent aujourd'hui de très graves difficultés et sont contraints de licencier massivement, du fait de l'augmentation de la

pénétration japonaise, qui est passée de 21 % en 1980 à 30 % actuellement. Il serait inacceptable que l'industrie automobile communautaire, qui emploie 1,9 million de personnes, connaisse demain le même sort.

C'est pourquoi les Etats-membres ont convenu que la réalisation du marché unique dans l'automobile passait par la conclusion d'un accord d'autolimitation avec le Japon pour une période transitoire s'étendant au-delà de 1993. Cet accord se substituera aux actuels régimes nationaux (limitation des importations japonaises à 3 % du marché en France ou 1 % en Italie).

Les positions de certains Etats-membres et notamment de la Grande-Bretagne sur le problème du traitement à accorder aux productions de véhicules japonais localisées dans la C.E.E. n'ont toutefois pas permis de définir un mandat de négociation pour la Commission (la France considérant par exemple que la production des usines japonaises en Europe doit contenir un minimum de 80 % de composants locaux).

La Commission a noué pendant l'été des contacts avec le Japon. Les propositions qu'elle a formulées ne paraissent toutefois pas acceptables. La Commission a en effet proposé que les ventes dans la C.E.E. des constructions européennes soient bloquées jusqu'en 1998 à leur niveau de 1989, laissant les Japonais profiter de la hausse du marché. Cette proposition qui a suscité la réaction hostile de la France et de l'Italie, aboutirait ainsi à donner au Japon en 1998, 18,7 % du marché européen contre 10,4 % actuellement (et 11,1 % du marché français contre 3 % actuellement).

Votre Commission regrette les failles importantes apparues à cette occasion dans la solidarité européenne. Elle déplore également que la Commission européenne se soit engagée dans cette négociation sans avoir été mandatée pour cela par le Conseil.

C'est pourquoi elle entendra avec intérêt la position qu'exprimera le Ministre de l'Industrie au cours du débat en séance publique, tant sur les moyens que le Gouvernement français entend mettre en oeuvre pour renforcer la solidarité européenne que sur le "plan de bataille" qu'il souhaite proposer aux constructeurs européens pour faire face à la concurrence japonaise.

D. L'EVOLUTION DE LA SITUATION DE RENAULT

1. Le contentieux avec la Commission européenne

Le 23 novembre 1989, la Commission a considéré que les engagements du Gouvernement français en contrepartie de l'approbation d'un allègement des dettes de Renault de 12 milliards de francs, n'avaient pas été respectés. Faute d'éléments complémentaires portés à sa connaissance dans un délai de trois mois, la Commission demanderait ainsi le remboursement de ces 12 milliards de francs.

Les démarches engagées par le Gouvernement ont conduit la Commission à revoir sa décision du 23 novembre 1989 et à décider, le 22 mai 1990, de limiter à 3,5 milliards de francs le montant du remboursement.

Renault devra par ailleurs inscrire de manière temporaire dans son bilan des dettes à hauteur de 2,5 milliards de francs.

Mais, dès le 1er janvier 1991, l'Etat-actionnaire sera libre de procéder à des augmentations de capital dans les conditions de droit commun.

Cette décision, arrêtée en accord avec le Gouvernement, entraîne deux conséquences :

- Renault sort définitivement d'un contentieux qui faisait peser des risques juridiques et financiers préjudiciables à son avenir ;
- l'Etat retrouve sa liberté d'actionnaire, ce qui lui permettrait éventuellement de répondre aux besoins financiers de Renault.

2. L'accord Renault-Volvo

La loi du 4 juillet 1990 relative au statut et au capital de la Régie Nationale des Usines Renault permet à Volvo d'entrer à 25 % au plus au capital de Renault. Les modalités financières de l'opération seront arrêtées après avis de la commission d'évaluation des entreprises publiques, qui a été saisie en octobre 1990.

• Votre Commission considère en première analyse que cet accord répond aux besoins tant financiers que commerciaux de l'ancienne Régie Renault.

Malgré son redressement financier, Renault reste en effet le constructeur européen le plus endetté (10,1 % du chiffre d'affaires en 1989 soit 17,6 milliards de francs). Cette situation a largement affecté ses capacités d'investissement (même si celui-ci a fortement progressé : + 50 % en 1989 et 1990), notamment en recherche-développement dont la part par rapport au chiffre d'affaires demeure la plus faible des constructeurs européens.

L'entrée de Volvo au capital de Renault se faisant par augmentation de capital, cela apportera 12 à 15 milliards de fonds propres et 2 à 5 milliards de trésorerie à Renault.

L'alliance entre les deux constructeurs devrait également se traduire par des économies d'échelle, notamment en matière d'investissement, plus particulièrement en recherche-développement.

Outre son aspect financier, l'accord revêt également un fort intérêt commercial. Renault est en effet fragilisé par sa position de généraliste de basse et moyenne gamme, où les marges sont moins rémunératrices et où l'efficacité japonaise est la plus forte. L'orientation géographique de ses exportations constitue également un handicap : près des trois-quarts des ventes sont réalisées avec les pays d'Europe du Sud, les plus exposés à la concurrence japonaise.

L'accord, par sa symétrie (Volvo prendra 25 % du capital de Renault et 45 % de RVI, Renault prendra 10 % du capital de Volvo AB, 25 % de Volvo Car et 45 % de Volvo Truck) va ainsi induire une forte complémentarité entre les deux constructeurs. Renault bénéficiera donc d'un positionnement sur le haut de gamme et d'une ouverture sur les marchés d'Europe du Nord.

• Votre Commission regrette cependant, comme elle l'avait fait à l'occasion de la discussion du projet de loi devant la Haute Assemblée, la procédure consistant à demander au Parlement de ratifier un accord industriel, aussi opportun fût-il.

Elle regrette également que cet accord résulte, pour partie, de l'incapacité de l'Etat à remplir sa mission d'actionnaire et de la nécessité pour Renault de trouver des fonds propres par des moyens nouveaux.

En ce sens, l'accord avec Volvo constitue un aveu du caractère totalement inadapté du principe "ni nationalisation, ni privatisation". Mais pour autant, le moyen trouvé pour contourner ce principe (à savoir l'accord passé avec Volvo) ne constitue qu'un dispositif de circonstance.

La loi en effet, loin de préparer l'avenir de Renault au moyen d'un nouveau statut adapté à ses missions, fige ses perspectives financières et industrielles au seul contenu de l'accord passé avec Volvo.

II. L'INDUSTRIE TEXTILE

Confrontée à un marché intérieur stagnant et à une vive concurrence internationale, l'industrie textile française s'est lancée dans un effort remarquable de modernisation.

Elle a commencé à en ressentir les premiers effets en 1989 et 1990 qui ont vu l'industrie textile montrer des signes encourageants de reprise.

Le Gouvernement n'est pas resté insensible aux besoins d'un secteur, qui emploie aujourd'hui 375.000 personnes. Pourtant, les mesures mises en place en décembre 1988 s'avèrent aujourd'hui insuffisantes.

Enfin, l'évolution des règles du commerce international concernant l'industrie textile sera déterminante pour l'avenir du secteur. Votre Commission ne peut que s'inquiéter des négociations menées dans le cadre du G.A.T.T. qui pourraient conduire à un démantèlement de l'accord multifibres sans les contreparties nécessaires pour les pays membres de la C.E.E.

A. LES SIGNES DE REPRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

1. Le redressement de l'activité

Après une période de fléchissement (1985-1987), l'activité de l'industrie textile s'est légèrement redressée en 1988 et 1989. L'accroissement de la production en 1989 (+ 1 % en volume) est largement imputable à la demande étrangère, puisque l'on constate une augmentation des exportations de 7 % en volume et, en regard, une stagnation de la demande intérieure.

Quant au secteur de l'habillement, l'activité en progression constante depuis 1981 a poursuivi sa croissance en 1989 à un rythme de 1 % en volume, les accroissements les plus nets étant enregistrés dans la confection féminine et dans la chemiserie -lir zerie (+ 3,3 % en valeur). Globalement, ces résultats sont justifiés à la fois par la bonne position du secteur à l'exportation (+ 20 % en volume) et par la stabilité de la demande intérieure.

2. L'amélioration du taux de couverture des échanges

La nette progression des exportations textile-habillement en 1989 (+ 15 % en valeur après + 12 % en 1988) -plus rapide que celle des importations (+ 12 % en 1989)- a permis d'améliorer le taux de couverture de 2 points (76,6 % en 1989 contre 74,7 % en 1988). Néanmoins, en valeur absolue, le déficit commercial continue à se creuser, passant de 17,3 milliards de francs en 1988 à 17,9 milliards en 1989, du fait de la pression des importations dans un contexte de développement soutenu des échanges internationaux.

L'effort d'exportation de l'ensemble du secteur textile-habillement s'est notamment porté vers les pays de la CEE (surtout vers l'Espagne et le Portugal), permettant d'améliorer notre position dans les échanges intracommunautaires. Globalement, le taux de couverture de nos échanges avec la CEE est ainsi passé de 79 % en 1988 à 81 % en 1989, avec un très léger recul du déficit en valeur absolue (8,4 milliards de francs en 1989 contre 8,5 milliards de francs en 1988).

S'agissant du textile, l'effort d'exportation a été sensible vers le Maghreb, dans le cadre du trafic de perfectionnement passif (TPP), ce qui a induit un accroissement de l'excédent commercial avec cette zone (de 390 à 836 millions de francs). Il faut noter qu'en retour, les importations d'articles d'habillement en provenance de cette région du monde ont continué de progresser rapidement, avec pour conséquence un creusement du déficit commercial qui passe de 3 à 3,9 milliards de francs en 1989.

Concernant l'habillement, l'industrie française confirme ses performances sur les marchés industrialisés, avec lesquels elle dégage un excédent de 4,2 milliards de francs en 1989. Les ventes françaises sont notamment en augmentation de 71 % sur le marché du Japon qui devient notre 5ème client en 1989 (7ème en 1988).

3. Un effort d'investissement soutenu mais encore insuffisant

Il faut rappeler l'effort sans précédent consenti par le secteur textile-habillement sur la période 1980-1989 en matière d'investissement, ce dernier évoluant ainsi d'une base 100 en 1980 à un indice 255 en 1989 (234 en 1988). Cette croissance remarquable est soulignée par un ratio annuel investissement/chiffre d'affaires en progression de plus de 30 %.

Si l'investissement de modernisation et de productivité a formé l'essentiel des dépenses d'investissement jusqu'en 1987/1988, les entreprises visent en 1989 le développement des capacités de production compétitives et d'innovation (investissements immatériels).

Cependant, en dépit de tels efforts, l'investissement textile-habillement en France reste en retrait par rapport à celui engagé en R.F.A. et surtout en Italie. L'effort doit donc être poursuivi dans les années qui viennent pour retrouver un niveau équivalent, au moins vis-à-vis de l'Allemagne, de capacités de production.

4. Le ralentissement des diminutions d'effectifs

Les emplois, compte tenu d'une activité plus soutenue qu'en 1989, sont en moindre diminution. Ainsi, par rapport à une baisse annuelle tendancielle des effectifs de 4 % à 5 %, les pertes d'emplois se situent à 2,5 % sur 1989.

Dans ces conditions, l'effectif des industries du textile et de l'habillement s'établit à 372.600 personnes au 31 décembre 1989, à comparer aux 382.740 personnes au 31 décembre.88.

B. LES MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Dans le prolongement du Conseil des ministres du 14 décembre 1988, un ensemble de mesures a été pris, orientées dans deux directions : l'amélioration de la compétitivité et l'accompagnement des restructurations par des mesures sociales de reconversion.

1. L'amélioration de la compétitivité

Ce volet a trait à l'environnement des entreprises, avec des mesures générales tenant compte de la spécificité des industries de main-d'oeuvre (fiscalité, prélèvements sociaux, taux d'intérêt), mais aussi à leurs propres efforts de compétitivité (action collective ou spécifique en matière de commercialisation, de création et de production, de formation professionnelle, initiale et continue).

• **Au niveau local**, le pivot des mesures en faveur du textile-habillement décidées en décembre 1988 a consisté dans le recrutement de huit délégués textile-habillement, chargés dans les principales régions de production de susciter et coordonner les initiatives des acteurs du secteur. La durée de leur mission a été fixée à trois ans.

Les délégués sont aujourd'hui en poste depuis environ un an : un premier bilan de leur action a été effectué en 1990 qui semble se révéler positif, notamment en termes de rapprochement entre les différents stades de la filière et de synergie autour de thèmes prioritaires comme la qualité, la création ou encore la formation.

• **Au niveau national**, plusieurs types de mesures ont été engagés.

Tout d'abord, un ensemble d'études lourdes spécifiques au secteur a été lancé en 1989-1990 :

- l'étude de MM. JOLLES et BOUNINE sur l'avenir du textile habillement a favorisé, avec des thèses comme celles du "circuit court" et de la polyvalence partenariale à l'intérieur de l'entreprise, de larges réflexions de fond au sein de la profession.

- par ailleurs, le ministère de l'Industrie a piloté trois études lourdes, suite à un appel d'offres, dans les domaines stratégiques pour l'avenir de la filière que sont la distribution, les textiles techniques et l'insertion des jeunes dans les métiers du textile et de l'habillement. Ces études sont en cours d'achèvement.

En outre, deux actions spécifiques en faveur de la compétitivité du textile-habillement ont été mises en oeuvre en 1990 (dans le cadre des mesures complémentaires annoncées lors de la mise en place du dispositif décidé en décembre 1988 en faveur du secteur) :

- une action exceptionnelle en faveur de la création dans le textile-habillement. C'est ainsi que le ministère de l'Industrie a obtenu une dotation budgétaire supplémentaire de 30 millions de francs en loi de finances rectificative 1989 de manière à soutenir le recours par les P.M.I. du secteur à une compétence de création externe à l'entreprise ou à intégrer un créateur au sein de la P.M.I. (aide au recrutement de stylistes).

- un appel à propositions "développement de la productique dans les industries du cuir, de la chaussure, de l'habillement et du textile", lancé conjointement par le ministère de l'Industrie et l'ANVAR, doté en 1990 d'une enveloppe de 60 millions de francs. Cet appel à propositions vise à soutenir les meilleurs

programmes de développement de l'automatisation présentés par les entreprises du secteur en partenariat avec des laboratoires de recherches, des centres techniques et des constructeurs de matériel textile.

Enfin, un volet déterminant du dispositif concerne la formation .

Concernant la formation initiale, deux cycles ont été lancés expérimentalement à la rentrée 1989, pour répondre aux besoins nouveaux, industriels et commerciaux, du textile et de l'habillement (modélisme industriel, commercialisation-force de vente). Les premières promotions viennent de sortir en juin 1990.

S'agissant par ailleurs de la formation continue, l'effort est largement engagé dans le cadre des "engagements de développement de la formation" (EDDF). Les accords-cadres correspondants signés avec les fédérations professionnelles ont présidé à la négociation d'un certain nombre de conventions régionales d'exécution.

2. Les mesures d'accompagnement des restructurations

La mise en place d'un volet reconversion et social a pour but d'accompagner la restructuration du secteur et d'atténuer les effets des licenciements.

Votre Rapporteur ne reviendra pas sur l'économie du dispositif qu'il avait décrit dans son rapport de l'année dernière. Au niveau des crédits, il rappelle toutefois que l'essentiel des **moyens de reconversion** est issu du Fonds de Redéveloppement Industriel (FRI) créé en 1989 : 51,5 millions de francs ont été délégués au cours de l'exercice 1989 en faveur des zones les plus touchées par les difficultés de l'industrie du textile et de l'habillement, afin de faciliter la création d'activités nouvelles dans d'autres secteurs ; en 1990, les prévisions de délégations complémentaires en faveur de cette diversification s'établissent à hauteur de 20 millions de francs.

Ce dispositif est complété dans quelques régions par les fonds de conversion du FIAT, du FRILE et du FEDER Objectif 2 (abondements communautaires).

3. L'avenir du secteur

Pour 1991, le développement du textile-habillement dépend largement de l'évolution de la consommation intérieure. Or, on assiste depuis 1989 à une stagnation des dépenses réelles d'achats de vêtements par les consommateurs, dans un contexte de progression sensible du pouvoir d'achat.

On peut, dans ces conditions, souhaiter une réorientation plus favorable de la consommation française à long terme, qui marque le pas en regard de nos partenaires immédiats ; cette consommation ne s'est en effet accrue en France que de 0,1 % en moyenne annuelle de 1983 à 1989, contre 1 % au niveau de la CEE (1,2 % en RFA et 0,8 % en Italie).

Globalement, les dépenses des ménages en articles textiles et d'habillement représentent un marché de 212 milliards de francs. Les modifications des comportements de consommation au cours des années 1980 (vive croissance des dépenses de santé, de logement et de transports) se traduisent in fine par une réduction de la part relative du textile-habillement dans le budget des ménages : celle-ci se situe désormais à 6,2 % contre 6,7 % en 1989.

S'agissant des marchés extérieurs, la conquête de nouvelles parts à l'exportation passe par un accroissement de la compétitivité industrielle et commerciale. **Trois grands axes d'action** paraissent aujourd'hui devoir être privilégiés :

- la maîtrise de la technologie en aval de la filière (confection) : l'appel à proposition MIAT/ANVAR relatif au développement de l'automatisation et de la productique a reçu un large écho. L'expérience de 1990 mérite donc un suivi tout particulier et une réflexion sur les modalités d'un éventuel prolongement pour 1991. Quoi qu'il en soit, l'importance des moyens à mettre en oeuvre justifie sans aucun doute une approche communautaire, telle que celle adoptée par le projet "TEXTILUS", présenté à la CEE par les professionnels et les centres techniques.

Textilus est un "plan européen d'innovation et de recherche technologique de l'industrie de la maille et de l'habillement" portant sur 7 ans (1990-1997). Le mémorandum correspondant, présenté à la Commission par des professionnels et des centres techniques, propose un programme chiffré à 50 millions d'écus, dont l'objectif est de réduire les coûts de main d'oeuvre à 20 % des coûts de production.

L'idée fondamentale est que l'habillement et la maille restent des industries à haute intensité de travail alors que le secteur

textile est aujourd'hui une industrie à haute intensité de capital. De ce fait, et malgré les dispositifs de l'accord multifibres et les accords d'autolimitation, le textile-aval (l'habillement et la maille représentent quelque 60 % des débouchés du textile) est vulnérable à la pression des importations extra-CEE en provenance des pays à bas salaires, qui compromettent les efforts des entreprises de la Communauté en vue de renforcer leur compétitivité.

Dans ce contexte, **Textilus constitue un programme fondamental d'innovation technologique en faveur du textile-aval communautaire, centré autour de la notion d'automatisation des transferts de produits et de matériaux.**

- l'effort en matière de création,
- l'adaptation des outils de formation, dont l'insuffisance a été mise en évidence par les deux rapports confiés au cabinet HAY sur le textile et sur l'habillement.

Votre Commission se félicite de l'intérêt porté tant par le Gouvernement que les instances communautaires à l'industrie textile. Si les mesures annoncées en décembre 1988 à la suite du Conseil des ministres consacré à l'avenir de l'industrie textile n'avaient qu'imparfaitement répondu aux attentes du secteur, la poursuite et l'élargissement du dispositif d'amélioration et la compétitivité recueille une relative unanimité.

Pourtant votre Commission ne saurait se dispenser d'inciter le Gouvernement à **prendre des mesures encore plus résolues en faveur du textile notamment dans le domaine fiscal.**

Il est clair, par exemple, que l'extension du mécanisme du crédit d'impôt recherche en faveur du textile apparaît encore très insuffisante. On constate en effet que les entreprises du secteur n'ont bénéficié que de 0,8 % du crédit d'impôt-recherche depuis sa création alors qu'elles représentent 7 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie.

Selon M. Christian PIERRET, Président de l'Inter-Groupe textile à l'Assemblée Nationale "tel qu'il fonctionne, le dispositif du crédit d'impôt-recherche a très peu profité aux industriels du secteur car les enveloppes sont trop petites et les dispositions actuelles trop restrictives".

M. PIERRET propose ainsi d'étendre le crédit d'impôt-recherche aux frais de collection, considérant que cela relèverait de l'aide à la créativité, indispensable pour la survie de ces entreprises.

Il apparaît également indispensable de développer l'information auprès des PME afin de les encourager à utiliser cette mesure sans craindre les foudres du contrôle fiscal.

Votre Commission, enfin, ne peut manquer de souligner l'intérêt d'une procédure d'amortissement fiscal accéléré de l'investissement, qui constitue une demande ancienne des professionnels du textile. Elle entendra avec intérêt les projets du Gouvernement sur ce point.

C. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Le textile-habillement fait l'objet d'un traitement différencié dans le jeu du commerce international depuis 1961, sur la base d'un protocole spécial dit "Arrangement Multifibres" (AMF). L'actuel AMF vient à expiration le 31 juillet 1991. Lors de la réunion ministérielle de Punta Del Este en 1985, il a été admis qu'un des éléments de la négociation serait entre autres une réintégration ordonnée dans les règles et disciplines du GATT.

Dans ce contexte, la France souhaite un retour du textile et de l'habillement dans les règles renforcées du GATT (clause de sauvegarde spécifique, lutte efficace contre le dumping et les subventions, sanctions effectives à l'encontre des violations du droit international de la propriété industrielle et intellectuelle). Ce retour ne saurait être envisagé sans une acceptation par les pays producteurs de la libre concurrence, du libre accès à leur marché intérieur et de l'abandon des pratiques de dumping.

Cette position a été reprise, dans ses grandes lignes, par la Commission de Bruxelles, et formalisée en juillet 1989 sous la forme d'une contribution de la CEE dans le cadre de l'exercice Uruguay Round

Pourtant, votre Commission a accueilli avec inquiétude les propositions formulées par la CEE dans le cadre de l'Uruguay Round en juin dernier. La CEE a en effet proposé un démantèlement des principales mesures de l'accord multifibres sans obtenir aucune contrepartie de la part des pays pratiquant le dumping ou maintenant des barrières douanières élevées. De même, le système proposé par la CEE ne comporte aucun dispositif de sanction en cas de violation flagrante des règles du commerce international. Cette position excessivement libérale, compte tenu du contexte international et des menaces qui en résultent pour l'industrie textile européenne, ne saurait recueillir l'aval de la France. Or, il a

semblé à votre Commission que le Gouvernement français est resté anormalement silencieux devant ce qui pourrait être interprété comme une faille dans la solidarité européenne.

III. LA SIDERURGIE

A. LE REDRESSEMENT DE LA SIDERURGIE FRANCAISE

1. La progression de l'activité

L'année 1989 a été caractérisée par une progression de la demande européenne qui a permis le maintien de l'activité à un haut niveau.

La France a produit 19,335 millions de tonnes d'acier contre 19,122 millions de tonnes en 1988, soit une augmentation de 1,1 %.

La production des six premiers mois de l'année 1990 s'établit à 9,951 millions de tonnes, en baisse de 3,61 % par rapport à la même période de l'année antérieure. L'activité sidérurgique française représente un chiffre d'affaires de 63,5 milliards de francs en 1989.

2. Le développement d'USINOR-SACILOR

Le groupe Usinor-Sacilor, pour l'ensemble de ses activités, a réalisé un chiffre d'affaires de 97 milliards de francs durant cette même période (en intégrant Saerstahl et ses filiales au second semestre) contre 78,9 milliards de francs en 1988.

En même temps qu'a été réalisé un redressement spectaculaire de la sidérurgie en France, le groupe USINOR-SACILOR a procédé à une importante série d'acquisitions dans un double but :

- consolider industriellement chacun des métiers du groupe afin de lui donner une assise internationale lui permettant de conforter sa compétitivité actuelle, et de résister à une crise ou baisse de conjoncture éventuelle ;

- développer ses capacités commerciales en élargissant son réseau de vente et de négoce par l'acquisition de sociétés de

distribution de produits sidérurgiques, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Les principales acquisitions d'USINOR-SACILOR sont les suivantes :

- SAARSTAHL : il s'agit de la plus grosse acquisition faite par le groupe depuis 1987 ; SAARSTAHL réalise un chiffre d'affaires de 12 milliards de francs, avec un effectif de 15.000 personnes, dans la production et la transformation de produits longs ;

- CARNAUD METAL BOX : dans le domaine des aciers pour emballage, la filiale de produits plats SOLLAC a acquis l'ancienne société CARNAUD BASSE INDRE qui produit 360 kT par an de fer blanc, faisant de SOLLAC le premier producteur européen d'emballage en acier ;

- dans le domaine des aciers inox, UGINE a pris le contrôle de J and L, deuxième producteur américain d'aciers plats inox (chiffre d'affaires de 5 milliards de francs) ;

- dans le domaine des aciers spéciaux USINOR-SACILOR a pris le contrôle des activités de production de tôles magnétiques du groupe belge COCKERILL SAMBRE ;

- la filiale produits longs UNIMETAL a acquis la société américaine GEORGETOWN (chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs), spécialisée dans la fabrication de fils pour carcasses de pneus (en liaison avec le développement sur le marché américain de Michelin) ;

- dans le domaine du négoce, les principales acquisitions ont été faites aux Etats-Unis : INTERSTATE (chiffre d'affaires de 700 millions de francs) et EDGCOM (chiffre d'affaires de 3,3 milliards de francs) en cours de réalisation.

Avec 7,9 milliards de francs de résultats nets en 1989, USINOR-SACILOR devient le premier sidérurgiste mondial (deuxième pour la production derrière Nippon Steel). Par ailleurs, le groupe devrait rapporter plus de 1,5 milliard de francs en 1989 à l'Etat (600 millions de francs au titre de l'impôt, 450 millions de francs de dividendes et 500 millions de francs au titre du remboursement d'aides passées, décidé au terme du compromis passé entre le Gouvernement français et la Commission européenne).

3. Un solde extérieur positif

En 1989, les importations de produits sidérurgiques ont représenté 27,5 milliards de francs et les exportations 34,1 milliards de francs, soit un solde positif de 6,6 milliards de francs. Si l'on considère les cinq premiers mois de l'année 1990, le montant des importations est resté stable par rapport à la même période de 1989 (12,48 milliards de francs), mais le montant des exportations est passé de 14,66 à 13,25 milliards de francs.

4. Le ralentissement des diminutions d'effectifs

Les effectifs de la sidérurgie sont passés de 53.300 personnes à 49.300 personnes au cours de l'année 1989. Depuis 1987, le rythme de réduction des effectifs a diminué (- 15,73 % en 1987, - 7,48 % en 1988, - 7,50 % en 1989), ce qui reflète la moindre ampleur des restructurations.

La convention générale de protection sociale (CGPS), tant par les mesures d'âge que par les congés de formation-conversion, accompagne les suppressions d'emplois jusqu'au 31 décembre 1990.

Les effectifs du groupe USINOR-SACILOR entrant dans le champ d'application de la CGPS de 1987 sont passés de 67.000 à 62.000 personnes entre le 31 décembre 1988 et le 31 décembre 1989. Compte tenu de la poursuite des efforts de productivité, l'emploi a continué de diminuer en 1990 ; 5.400 départs sont prévus dans le plan social de l'année 1990. A partir de 1991, USINOR-SACILOR devrait, selon le ministère de l'Industrie, reprendre l'embauche des jeunes.

Au niveau européen a été mis en place un complément de financement par la C.E.C.A. des mesures sociales en faveur des ouvriers sidérurgistes (115 millions d'écus en 1989 et 1990).

B. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE LA SIDERURGIE EUROPEENNE

La CEE a enregistré une progression de 1,6 % de la production d'acier en 1989 ; des hausses importantes sont intervenues en Espagne (+ 7,7 %) et en Italie (+ 6 %), plus faibles en Allemagne (+ 1,2 %) et en France (1,1 %) et des baisses sont constatées en Grande Bretagne (- 1,1 %) et en Belgique (- 2,4 %).

Le niveau de la demande d'acier est resté soutenu en Europe, durant l'année 1989, rendant le marché très attractif pour les pays-tiers. Au cours des premiers mois de l'année 1990, l'accroissement de l'offre extérieure a entraîné une diminution des prix des produits sidérurgiques, notamment pour les produits plats. Cependant, les prix des produits longs résistent mieux en raison d'une forte activité dans le secteur de la construction.

Outre une concurrence internationale beaucoup plus vive et un phénomène de déstockage mal maîtrisé, quelques facteurs d'incertitude affectent les perspectives d'activité de l'industrie sidérurgique communautaire à moyen terme. Il s'agit en particulier de l'impact de la réunification allemande et de l'évolution de l'Europe Centrale.

Par ailleurs, la Commission européenne continue d'exercer le contrôle du respect des règles communautaires, notamment dans le cadre du "code des aides" qui perdure jusqu'au 31 décembre 1991, ainsi que la surveillance des pratiques dans le commerce de l'acier. De plus, elle négocie la libération progressive des échanges ; ainsi, toutes les entraves entre les pays qui adhèreraient à un code de bonne conduite, actuellement en préparation, devraient-elles être levées le 31 mars 1992.

C'est ainsi qu'elle a infligé des amendes à sept producteurs européens, dont UGINE, pour avoir passé une entente avec des sidérurgistes suédois et finlandais qui instauraient un système de quotas de livraison fixant une part de marché à chaque entreprise, à des tarifs préalablement déterminés.

Par ces pénalités, la Commission a tenu à prévenir les sidérurgistes de sa volonté de lutter fermement contre les ententes, alors que le système communautaire de quotas a pris fin depuis plus de dix-huit mois.

IV. LES INDUSTRIES DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'INFORMATIQUE

A. UN BILAN CONJONCTUREL MITIGE

1. La croissance de la production

• Avec une progression moyenne de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 11 % en valeur, soit un peu plus de 7 % en volume, les industries électroniques et informatiques auront connu en 1989, une année satisfaisante. Le chiffre d'affaires global de ces industries, évalué à 241 milliards de francs représente aujourd'hui 4,7 % du PIB marchand, contre 3,4 % en 1980 et 2,6 % en 1970. Il équivaut à 4 % du PIB total. Pour 1990, il est escompté un ralentissement du rythme de croissance (+ 5 % en francs constants) en raison d'un tassement de la croissance dans les secteurs de l'informatique et de l'électronique professionnelle. Le fait nouveau en 1990 est le ralentissement sensible de la conjoncture en téléphonie, avec une baisse des commandes étrangères dont l'impact sur les exportations se fera sentir en 1991.

• Malgré un taux de croissance élevé au cours de ces dernières années, la poursuite de gains de productivité (+ 7 % par an en moyenne de 1981 à 1989), n'a pas permis de maintenir l'emploi dans ces industries : de 1981 à 1989, les effectifs auront globalement diminué d'environ 8.700 personnes (- 0,4 % par an) et ce, malgré l'apport positif des sociétés de services en informatique (+ 32.000 personnes sur la période). Toutefois, un arrêt à la baisse des effectifs a été enregistré en 1989, qui se solde par un gain net d'environ 1.000 personnes (+ 6.000 dans les services informatiques, - 5.000 dans les autres secteurs).

2. Les résultats financiers des entreprises

Les principales entreprises françaises du secteur électronique-informatique ont enregistré de 1982 à 1989 une amélioration très sensible de leurs résultats financiers. Parallèlement, grâce à la croissance interne et à une politique active d'investissements à l'étranger, elles ont su améliorer leurs positions sur le marché mondial.

• Thomson, depuis le rachat de General Electric/RCA est le n° 4 mondial (numéro deux en Europe) en Electronique Grand

Public. Il conserve par ailleurs son rang de numéro deux mondial en Electronique professionnelle (numéro un Européen).

- CGE avec le rachat d'ITI Télécommunications, est devenu le numéro deux mondial des Télécommunications derrière ATT (numéro un en Europe).

- Bull, avec les rachats successifs des activités informatiques d'Honeywell et de Zénith, figure aujourd'hui parmi les dix premières entreprises informatiques mondiales.

- Dans le domaine des composants semi-conducteurs SGS-THOMSON, filiale commune de THOMSON et de SGS, est aujourd'hui au douzième rang mondial (deuxième en Europe).

- Enfin, Cap Gemini Sogeti, dans le domaine des logiciels et services informatiques, secteur en croissance très rapide, déjà numéro un en Europe et numéro six mondial, vient de renforcer ses positions par les rachats de Hoskyns Group (Royaume-Uni) et SCS (R.F.A.).

3. Le déficit commercial

Les résultats du commerce extérieur, après s'être stabilisés depuis 1983 autour d'un déficit de 4 à 5 milliards de francs par an, ont enregistré une très forte dégradation en 1988, avec un déficit de plus de 17 milliards de francs, la détérioration étant particulièrement marquée en informatique et en composants. Les résultats de 1989 marquent une stabilisation (- 18 milliards de francs) avec une nouvelle dégradation du solde civil (- 35 milliards).

La concurrence des pays-tiers, et principalement des pays asiatiques, se traduit par une pression importante sur le solde extérieur.

Ce phénomène n'est pas propre à la France ; il est mondial, les Etats-Unis et l'ensemble des pays européens étant également concernés. Ainsi le déficit extérieur de l'Europe est-il passé de 1,5 milliard de dollars en 1979 à 34,2 milliards de dollars en 1989 . Il pourrait atteindre 50 milliards de dollars en 1995 selon l'Electronic International Coporation (EIC).

Pour ce qui concerne plus précisément la France, l'évolution des soldes extérieurs pour l'ensemble des industries électroniques et informatiques a été la suivante par zone géographique.

**EVOLUTION DES SOLDES DE LA FRANCE AVEC SES
PRINCIPAUX PARTENAIRES (1)**

(en milliards de francs)

	1985	1986	1987	1988	1989
ETATS-UNIS	- 16,0	- 14,6	- 14,5	- 16,9	- 19,3
JAPON	- 10,3	- 12,6	- 13,9	- 17,8	- 20,3
ASE (2)	- 3,6	- 4,54	- 7,4	- 9,6	- 10,0
EUROPE DE L'OUEST	3,3	3,4	4,9	4,5	8,1
<i>dont C.E.E.</i>	0,2	1,1	3,8	3,4	7,1

(1) *Hors matériels militaires*

(2) *Corée du Sud + Hong Kong + Malaisie + Philippines + Singapour + Taïwan + Thaïlande.*

L'amélioration des performances de la France dans ses échanges avec ses partenaires européens (+ 5 milliards de francs d'excédent entre 1985 et 1989) n'a pu compenser la dérive constatée avec les pays asiatiques (Japon + ASE : 16 milliards de déficit supplémentaire de 1985 à 1989).

B. L'AVENIR DE L'ELECTRONIQUE EUROPEENNE

Le constat et les prévisions alarmistes contenus dans deux publications récentes (Rapport du Groupement des Industries Electroniques - GIEL - et de l'Electronic International Corporation - EIC...) ont été sensiblement aggravés au cours des derniers mois par le rachat de la firme britannique ICL par le japonais FUJITSU, par les accords de coopération conclus entre IBM et SIEMENS et par l'absence de réponse cohérente de la Communauté à la suite de ces événements. Or, ces opérations aggravent les menaces qui pèsent sur l'indépendance de l'électronique européenne à des degrés divers. Il convient en effet de rappeler qu'ICL participe à de très nombreux projets communautaires de recherche en électronique au sein d'EUREKA, ESPRIT ou RACE. Accepter que l'industrie japonaise participe ainsi aux travaux de

recherche menés en Europe n'est pas admissible. Cependant, exclure ICL des programmes européens aboutirait à amputer ceux-ci d'une bonne partie de leurs financements. Les autorités communautaires semblent ainsi placées devant un choix difficile qui ne semble toujours pas résolu.

L'accord conclu entre IBM et SIEMENS soulève, bien qu'à un degré moindre, le même type d'interrogations dans la mesure où SIEMENS participe aux travaux menés dans le cadre du programme de recherche européen JESSI. La Commission européenne semble avoir apporté une première réponse en estimant que "l'alliance IBM-SIEMENS peut contribuer à renforcer JESSI à condition d'approfondir les modalités d'accès réciproques aux informations pour l'ensemble des partenaires de JESSI" (citation extraite du journal LE MONDE du 3.8.1990). Votre Commission considère pourtant qu'il serait illusoire de créer un "axe transatlantique" pour répondre à l'industrie japonaise. Emprunter cette voie compromettrait, à long terme, au même titre que le rachat d'ICL par FUJITSU, l'indépendance de l'industrie européenne.

C'est dans sa propre stratégie que l'Europe doit trouver les armes pour sauver l'industrie électronique. Nul ne peut nier que la première de ces armes est la recherche. C'est pourquoi votre Commission se réjouit de l'adoption par les Douze du programme quinquennal de recherche (1990-1994) qui prévoit une augmentation significative des crédits affectés aux interventions communautaires (2 milliards d'écus, soit 14 milliards de francs au lieu de 1,3 milliard d'écus, soit 9 milliards de francs, pour le précédent programme). En outre, les deux principaux programmes, ESPRIT et RACE, sont davantage orientés pour l'avenir vers la recherche appliquée, en adéquation avec la demande du marché, que vers la recherche fondamentale, dont les retombées industrielles n'étaient pas toujours perceptibles. Votre Rapporteur se félicite également du soutien accordé par la Commission des Communautés au programme non communautaire dans le domaine de la microélectronique (JESSI), qu'elle finance désormais à hauteur de 25 %.

Les premiers effets de l'engagement communautaire en faveur de l'électronique sont déjà sensibles : après vingt ans de recul, la part de la CEE dans la production mondiale est remontée de 21 % en 1984 à 22 % en 1988. Ceci est une première preuve selon laquelle **une action solidaire et volontariste peut permettre aux industries européennes de rattraper leur retard**. En outre, le secteur se caractérise par des mutations technologiques rapides et, dans ce contexte, l'Europe peut retrouver toutes ses chances.

Votre Commission considère ainsi qu'une relance de la mobilisation européenne s'impose pour mettre fin à "la cacophonie

et la faiblesse des prises de position des Douze qui donnent l'impression de jouer aux apprentis sorciers" dénoncées par le GIEL et confirmées par l'attitude récente des grands groupes européens ou par certaines incohérences de la politique menée au niveau communautaire.

Elle estime enfin que l'enjeu stratégique de ces secteurs de haute technologie impose une politique de soutien aux programmes de recherche. Elle se félicite donc de constater que les dotations du ministère de l'Industrie destinées à la poursuite des programmes JESSI et TVHD doublent en crédits de paiement (225 millions de francs contre 102 l'an passé), même si l'ensemble des crédits de la filière électronique, issus du budget annexe des Postes et Télécommunications, demeurent au niveau de 1990 (1.710 millions de francs).

V. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

A. LA SITUATION DE LA CHIMIE

1. Le maintien d'un haut niveau d'activité

La France a connu en 1989 une croissance de son industrie chimique de 5 %, supérieure à la moyenne européenne de 3,5 %. Même si la progression est légèrement moindre qu'en 1988 (6,8 %), la croissance de la chimie reste supérieure à celle de l'industrie et du PIB.

Cette croissance est variable selon les branches :

- Chimie minérale	3,6 %
- Engrais	- 4 %
- Polymères, résines	4,5 %
- Peintures	5 %
- Pharmacie	9,8 %

Pour la première fois depuis 1984, les effectifs de l'industrie chimique ont progressé (+ 1 % par rapport à 1988).

2. La stabilisation de l'excédent commercial

Le solde commercial de l'industrie chimique dans son ensemble reste assez stable, au niveau de 22 milliards de francs, en léger recul par rapport à 1988. Le taux de couverture se maintient à 118 %.

Les principaux postes excédentaires sont traditionnellement :

- les polymères, résines et élastomères de synthèse (4 milliards de francs) ;
- les produits chimiques organiques et minéraux (3 milliards de francs) ;
- la parfumerie et les cosmétiques ;
- la pharmacie.

Le principal poste déficitaire demeure celui des engrais avec un solde négatif de 5 milliards de francs.

3. Un niveau d'investissement soutenu

En 1989, l'investissement productif a atteint 19,5 milliards de francs et 5 % du chiffre d'affaires, soit une progression de 18 % par rapport à 1988.

En chimie de base, les investissements ont représenté 6,3 % du chiffre d'affaires. Pour les principales sociétés à capitaux publics, on note les ratios suivants (Investissements physiques/Chiffres d'affaires).

- ORKEM	5 %
- ATOCHEM	6,2 %
- RHONE-POULENC	9,6 %

4. Les résultats financiers

Les résultats nets des entreprises du secteur, dans le secteur à capitaux publics comme dans le secteur privé, sont très satisfaisants en 1989.

Ils représentent 6,5 % du chiffre d'affaires.

- ORKEM	12 %
- ATOCHEM	8 %
- RHONE-POULENC	5,6 %

5. Une conjoncture moins favorable en 1990

Après deux années exceptionnelles en 1988 et 1989, la conjoncture dans le secteur chimique apparaît plus difficile en 1990.

En pétrochimie, les prix ont diminué d'environ 30 % par rapport à l'année passée, ce qui conduit à un résultat avant impôt de l'ordre du tiers de celui de l'année dernière. Dans le secteur des engrais, la conjoncture est plutôt mauvaise en raison du climat et d'importations désordonnées en provenance des pays de l'Est. Les résultats atteignent à peine le quart de ceux prévus en début d'année. En revanche, pour les spécialités et la parachimie, les résultats sont semblables à ceux de l'année dernière.

Ces résultats financiers en baisse sont la conséquence logique du ralentissement de l'économie européenne et de l'industrie chimique de base. Au premier semestre 1990, le niveau de production de la chimie de base est plutôt en dessous de celui du premier semestre 1989.

La baisse générale des prix a affecté davantage nos produits exportés que nos produits importés, d'où une dégradation de notre excédent commercial cette année en chimie de base.

Enfin, il est évident que la hausse des matières premières d'origine pétrolière, que les chimistes transforment ensuite pour fabriquer des peintures, du plastique ou des fibres, pourrait avoir des conséquences particulièrement redoutables pour ce secteur.

Dans un contexte, en effet, d'offre surcapacitaire et de baisse continue des prix, il sera extrêmement difficile pour ces entreprises de maintenir leurs marges en augmentant les prix.

B. BILAN DES RESTRUCTURATIONS DE LA CHIMIE EN 1990

Alors que votre Commission s'interrogeait l'année dernière sur les suites qui seraient données au rapport de M. LEFLOCH-PRIGENT sur les conditions d'une restructuration de la chimie française dans la perspective de l'échéance européenne de 1993, 1990 a marqué le redéploiement des activités du groupe ORKEM auprès des groupes ELF-AQUITAINE et TOTAL. Ces deux groupes constituent désormais avec RHONE-POULENC les trois grands pôles de la chimie française.

Dans le classement de l'industrie chimique mondiale, RHONE-POULENC et la SNEA devraient se situer aux environs du 7ème rang tandis que la chimie de TOTAL devrait désormais approcher le 50ème rang.

VI. L'INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT

A. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE DU MEUBLE

L'industrie de l'ameublement, après avoir traversé une période difficile entre 1981 et 1986, connaît depuis cette date un redressement qui s'est confirmé en 1989 : la production totale a augmenté de 8,6 % en 1989 et les effectifs se stabilisent (plus de 86.000 personnes employées dans 1.500 entreprises environ).

EVOLUTION DE LA PRODUCTION

	1989 (en MF)	Variation 88
Ensemble de l'ameublement	38 944	+ 8,6 %
Mobilier en bois	22 610	+ 8,5 %
Mobilier métallique	9 635	+ 10,9 %
Mobilier plastique	1 454	+ 5 %
Literie	5 245	+ 6,2 %

Pour la deuxième année consécutive, le rythme d'accroissement des exportations est supérieur à celui des importations. Toutefois, les échanges demeurent encore largement déficitaires (- 9.212 millions de francs pour l'ensemble de l'ameublement, - 8.095 millions de francs pour le mobilier en bois.)

Deux produits seulement ont un taux de couverture positif : le meuble de cuisine et de salle de bain en bois (100,9 %) et le mobilier plastique (120,4 %). En revanche, le siège (taux de couverture : 23 %), le meuble de collectivités en bois (30,7 %) et le meuble meublant (36,1 %) continuent d'être importés massivement.

Avec une progression de 12,3 % par rapport au 1er semestre 1989, les exportations s'établissent à 4,3 millions de

francs sur les premiers mois de 1990 tandis que les importations poursuivent une croissance moins rapide (+ 8,5 %).

Le taux de couverture global s'établit à 46,6 % enregistrant ainsi une amélioration de 1,6 point par rapport au 1er semestre 1989.

Selon l'Institut de Promotions et d'Etudes de l'Ameublement (IPEA), la consommation domestique a été estimée à 68,6 millions de francs en 1989 en progression de 2,5 % en francs constants par rapport à 1988 après une progression de 1,6 % en 1988 par rapport à 1987.

B. BILAN DE L'ACTIVITE DE L'UNITE DE VALORISATION DE L'INNOVATION DANS L'AMEUBLEMENT (VIA)

Créé à l'initiative du ministère de l'Industrie, le VIA a pour mission de favoriser le développement du mobilier contemporain par une action en direction des créateurs.

Les principales interventions du VIA en 1989 ont été les suivantes :

- promotion des produits ;
- participation à 23 opérations en France et à l'étranger (show-rooms professionnels, salons etc...) ;
- attribution de labels (75 labels émanant de 40 entreprises ont été décernés en 1989) ;
- aide à la création ;
- appel permanent aux créateurs, attribution de cartes blanches, formation etc...
- au niveau des entreprises : mise en contact, conseil et suivi de la demande de création de produits nouveaux ;
- communication, stratégie multimédias.

Outre ces actions habituelles, le VIA devra entreprendre, en fonction des orientations définies par le ministère de l'Industrie, une recherche dans le domaine de l'utilisation des nouveaux matériaux.

C. BILAN DU PLAN MEUBLE

Le Plan Meuble, élaboré en 1981, avait notamment pour objectifs d'apporter une aide (investissements, automatisation des moyens de production ...) aux secteurs particulièrement déficitaires sur le plan de la balance commerciale.

Ces actions, financées par une taxe parafiscale, se sont poursuivies jusqu'en 1985. L'amélioration de la situation économique et l'interdiction faite par Bruxelles d'attribuer des aides individuelles aux entreprises ont rendu nécessaire une évolution des actions entreprises.

Actuellement, un certain nombre d'opérations demeurent financées par la taxe parafiscale (dont le montant s'est élevé en 1989 à 43,6 millions de francs) et parmi lesquelles on peut citer les études générales, la formation professionnelle, la promotion de l'innovation, et l'action en faveur du commerce extérieur.

Le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement reçoit une partie de la taxe (15 millions de francs en 1989). Il assure un appui technique aux industriels (fabricants, études et tests de produits), et joue un rôle de conseil. Il participe à l'élaboration des normalisations nationales et internationales. Enfin, il délivre les certificats de qualification dans le cadre de la marque NF (en 1989, 2.295.240 meubles ont été estampillés, soit 20,5 % de plus qu'en 1988).

VII. LA MACHINE-OUTIL

A. LA SITUATION DE LA MACHINE-OUTIL

1. Une forte reprise de l'activité

La forte reprise de l'activité dans le domaine de la machine-outil s'est poursuivie en 1989, en raison de l'importance de la demande des entreprises françaises et étrangères.

L'augmentation de la production est de 18,5 % par rapport à 1988, et de 4,7 % au premier trimestre 1990 par rapport au premier trimestre 1989.

2. Mais une dégradation du solde commercial

La vigueur de la demande intérieure a été telle que les producteurs nationaux n'ont pas pu y faire face malgré la croissance de leur production. Elle est à l'origine de la croissance des importations (+ 22,5 %) alors que les exportations ont progressé moins rapidement (+ 12,5 %), et d'une dégradation du solde commercial, qui passe de - 3,4 milliards de francs en 1988 à - 4,4 milliards de francs en 1989.

3. L'augmentation des effectifs

L'amélioration de la conjoncture s'est traduite par des créations d'emplois (+ 3,1 % par rapport à 1988) qui mettent un terme à la baisse ininterrompue des effectifs enregistrée depuis dix ans.

B. L'AVENIR DU SECTEUR

L'année 1989 a donc été marquée par le redressement du secteur français de la machine-outil.

Des regroupements d'entreprises se sont effectués pour faire face à la concurrence. Le groupe BRISARD, premier producteur français de machines-outils, a repris douze entreprises. ERNAULT TOYODA, SOMAB et FLD MANURHIN ont regroupé une part de leurs moyens de production au sein d'un holding (Groupe MONTZERON Productique).

L'offre française s'est modernisée. Les 2/3 des machines produites intègrent une commande numérique et la quasi totalité de la gamme a été renouvelée dans les 3 dernières années.

L'industrie française de machines-outils demeure toutefois modeste face au secteur allemand.

Les entreprises françaises ont une taille plus petite (67 personnes en moyenne) que leurs homologues allemands (240 personnes en moyenne) et la production allemande est 8 fois plus élevée.

Bien que la France exporte la moitié de sa production de machines-outils, la balance commerciale de ce secteur est déficitaire (deux tiers des machines achetées par les entreprises françaises sont importées), alors qu'elle est fortement excédentaire en Allemagne.

Pour répondre à cette situation, le ministère de l'Industrie a renforcé au cours du premier semestre 1990 l'action qu'il mène en faveur de ce secteur, l'objectif étant d'engager la résorption du déficit du commerce extérieur dans le secteur stratégique de biens d'équipement.

En ce qui concerne en particulier le soutien à l'effort technologique, les soutiens publics consacrés à la productique (dont une grande partie intéresse l'industrie de la machine-outil) atteignent en 1990 près d'1 milliard de francs, alors qu'ils étaient déjà de 540 millions en 1989. Ce soutien porte à la fois sur la demande des entreprises et sur l'offre, ce dernier mobilisant les crédits du ministère de l'Industrie, notamment pour la procédure MECA, et ceux de l'ANVAR.

Par ailleurs, des orientations pour l'avenir ont été dégagées au cours du 1er semestre 1990 par l'Etat et la profession. A l'initiative du Ministre de l'Industrie, un groupe de travail présidé par M. NICOLEAU, composé d'industriels de la productique, a dégagé quatre orientations : renforcement des structures industrielles, partenariat avec les grands donneurs d'ordres, développement de nouveaux produits, formation.

Votre commission juge enfin très intéressante la comparaison des stratégies nationales menées en France d'une part, et en Italie, d'autre part. Alors que la France a multiplié les plans d'aide aux firmes du secteur confrontées à de graves difficultés, l'Italie a au contraire privilégié les aides aux entreprises utilisatrices. Cette stratégie a ainsi suscité une demande qui, indirectement, bénéficiait aux industriels concernés. De nombreux P.M.E., mais aussi de grandes entreprises comme FIAT, ont modernisé de la sorte leurs équipements de production grâce à des subventions ou à des prêts à taux bonifiés. Cette procédure explique aujourd'hui le bon niveau technologique de l'appareil productif italien.

C'est pourquoi votre Commission note avec satisfaction l'orientation nouvelle du plan productique, qui, dans le cadre de la procédure LOGIC, opère un rééquilibrage en faveur des utilisateurs et du soutien à la demande.

VIII. LA CONSTRUCTION NAVALE

Au cours de l'année 1989, les prix des navires ont progressé en moyenne d'environ 20 %. Ils ont doublé depuis 1986. Dans un contexte d'anticipation de hausses de prix, les commandes de navires neufs ont augmenté, passant de moins de 10 millions de TBC ⁽¹⁾ par an entre 1986 et 1988 à 13,6 millions de TBC en 1989 (par rapport cependant à une capacité de construction mondiale de 16 millions de TBC). Dans le courant du premier trimestre 1990, le phénomène s'est accentué et le niveau des commandes a atteint 4,7 millions de TBC.

Depuis, la vague de commandes est retombée. Le marché est devenu calme depuis le mois de juin et pourrait ne pas se ranimer rapidement, même sans tenir compte des événements du Golfe Persique.

La majorité de ces commandes ont été passées en Extrême-Orient. Le Japon a obtenu 43,4 % des commandes de 1989 et 37 % de celles du premier trimestre 1990. La part de la Corée du Sud a été de 12,3 % en 1989 mais de 22 % (chiffre le plus élevé jamais obtenu) au cours du premier trimestre 1990.

Les chantiers français comme l'ensemble des chantiers européens, pour faire face à la concurrence asiatique, doivent, d'une part, se spécialiser sur les secteurs de marché des navires à haute valeur ajoutée (ce qui exclut totalement qu'ils puissent accéder économiquement au marché des pétroliers) et d'autre part, continuer leur effort important d'adaptation. Les aides publiques servent à combler l'écart entre les prix des chantiers asiatiques et européens sur ces créneaux à haute valeur ajoutée.

L'année 1989 et le début de l'année 1990 ont donc été marqués par une légère reprise de l'activité navale mondiale sans pour autant que l'on puisse conclure à la fin de la crise que connaît ce secteur depuis 1981.

(1) TBC : tonneaux de jauge brute compensée

A. UN DIFFICILE MAINTIEN DE L'ACTIVITE

1. Les commandes

• Dix navires représentant 137 000 TJBC (dont 2 navires pour 76 000 TJBC à l'exportation) ont été commandés en 1989 contre 20 navires pour 141 000 TJBC en 1988.

Les commandes du premier semestre 1990 ont porté sur 7 navires représentant 123 300 TJBC, dont 2 paquebots pour 116 000 TJBC à l'exportation.

• 17 navires représentant 225 000 TJBC (dont 9 navires pour 104 000 TJBC à l'exportation) ont été achevés en 1989 contre 4 navires pour 30 450 TJBC en 1988. Le bas niveau de 1988 était dû en particulier aux longs délais de construction des paquebots.

Les livraisons du premier semestre 1990 ont porté sur 10 navires représentant 64 080 TJBC (dont 9 navires pour 61 080 TJBC à l'exportation).

2. La stabilité des effectifs

Les effectifs navals sont restés globalement stables depuis 2 ans. Ceux des chantiers de construction navale ont continué à diminuer légèrement, passant de 6 800 personnes à la fin de 1989 à 6 640 personnes au 30 juin 1990. Par contre, ceux des chantiers de réparation navale ont un peu augmenté, passant de 1 610 personnes à la fin de 1989 à 1 670 personnes au 30 juin 1990.

3. La situation financière des entreprises

a) Les grands chantiers

Normed étant en liquidation judiciaire depuis février 1989, les grands chantiers qui subsistent sont le groupe Alsthom et les Ateliers et Chantiers du Havre. Le premier a eu un résultat net positif de 43,1 millions de francs (contre un résultat négatif de 110,8 millions de francs en 1988) et pour un chiffre d'affaires de 5 359 millions de francs, le second un résultat positif de 21,8 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 1 057 millions de francs.

Le chiffre d'affaires global de 1989 est certes en progression (6 416 millions de francs en 1989 contre 1 465 en 1988) mais cette forte croissance du chiffre d'affaires de la Division Construction Navale d'ALSTHOM en 1989 comme des ACH résulte des techniques d'imputation comptable relatives à des navires à passagers dont les délais de construction sont longs (livraison et prise en compte dans le chiffre d'affaires en 1989 de deux paquebots de croisière, de deux transbordeurs par les Chantiers de l'Atlantique et d'un paquebot à voile pour le Club Méditerranée par le Chantier du Havre).

En fait, la reprise de la demande mondiale restant très fragile et bénéficiant majoritairement à l'Extrême-Orient, les commandes prises en 1989 par les chantiers français ne dépassent pas celles de 1988.

b) Les petits chantiers de construction navale

L'année 1989 a été marquée par le dépôt de bilan des Chantiers La Perrière à Lorient, qui ont été repris par le groupe Leroux et Lotz en mars 1990.

Malgré une légère amélioration en 1989, le chiffre d'affaires de la petite construction navale demeure faible par rapport à l'année 1985.

c) La réparation navale

L'année 1988 avait été marquée par la restructuration de l'ensemble des sociétés marseillaises de réparation navale pour constituer deux entités, la Compagnie Marseillaise de Réparation (CMR) et la Société Sud Marine Entreprise (SME), ceci après la disparition en décembre 1987 de la Société PAOLI et en juin 1988 des Ateliers et Chantiers de Marseille Provence (filiale du groupe Ateliers et Chantiers du Havre).

Cette restructuration a permis la concentration de la capacité de la réparation navale marseillaise sur un seul site du port au lieu de quatre ; les résultats de 1989 confirment que cette restructuration a permis au secteur de retrouver une bonne compétitivité et une bonne adaptation au marché international potentiel. La reprise de l'activité de transformation et de l'activité offshore pour 1990 devrait permettre de maintenir un plan de charge raisonnable pour la réparation navale marseillaise.

B. UNE POLITIQUE D'AIDE IMPORTANTE

1. Le contexte communautaire

La Commission des Communautés a pris conscience de la pression croissante des pays d'Asie du Sud-Est (Japon, Corée), qui réalisent plus de 50 % de la production mondiale de navires.

Pour tenter de maintenir la part de marché actuelle des constructeurs européens, la Commission autorise, dans le cadre de la VIème Directive sur les aides à la construction navale couvrant la période 1987-1990, la mise en oeuvre d'aides à la production dans la limite de 28 % du prix contractuel avant aide (niveau appliqué en 1987-1988), taux ramené en 1989 à 26 % puis en 1990 à 20 % ; par ailleurs, des aides à la restructuration sont autorisées.

La VIème Directive concernant les aides à la construction navale cessera d'être applicable à la fin de l'année 1990. Estimant que cette Directive a globalement atteint ses objectifs, mais considérant que malgré l'amélioration du marché constatée depuis fin 1988, un déséquilibre subsiste entre l'offre et la demande, la Commission a proposé un projet de VIIème Directive qui fait l'objet actuellement de négociations au niveau du Conseil.

Cette VIIème Directive reprend les grandes lignes de la précédente mais sa durée pourrait être limitée à deux ans (1991-1992), ce qui, du point de vue de la France, semble être une durée trop courte pour une industrie à long cycle telle que la construction navale. Cette position se heurte aux pays du nord de la Communauté, favorables à une suppression de toutes les aides gouvernementales au secteur de la construction navale à l'expiration de la VIème Directive.

A la suite de l'introduction par l'association des constructeurs américains de navires (Shipbuilders Council of America) d'une plainte, fondée sur l'article 301 du Trade Act, à l'encontre de la Corée du Sud, du Japon, de la Norvège et de la République Fédérale d'Allemagne, accusant ces pays de leur avoir causé un préjudice en ayant apporté des aides diverses à leurs chantiers de construction navale, l'Administration américaine a obtenu la suspension de cette plainte contre la recherche d'une solution négociée dans le cadre de l'O.C.D.E.

Des discussions ont donc lieu au sein du groupe de travail "construction navale" du Conseil de l'O.C.D.E. en liaison avec la Corée du Sud afin d'élaborer un accord international permettant de réduire progressivement les aides publiques de toutes natures apportées au secteur de la construction et de la réparation navales et,

ainsi, de rétablir des conditions normales de concurrence dans ce secteur. La Commission participe à ces discussions en s'exprimant au nom des Etats-Membres et en concertation avec eux.

Votre Rapporteur doit enfin se faire l'écho d'une grave inquiétude, alors que la Commission va définir avant la fin de l'année le niveau d'aide communautaire applicable aux contrats de construction à partir du 1er janvier 1991. Il apparaît tout d'abord essentiel que soit maintenue en 1991 l'aide applicable aux contrats de l'année 1990 en raison des incertitudes, liées à la crise du Moyen-Orient, qui pèsent sur les marchés maritimes.

En outre semble se dessiner la possibilité pour les chantiers navals de l'ex-R.D.A. de bénéficier d'une période transitoire durant laquelle les règles communautaires ne leur seraient pas appliquées. Comme parallèlement, un regroupement des chantiers est-allemands est en cours, les libertés obtenues profiteraient en définitive aux chantiers ouest-allemands. Cette distorsion dans les conditions de concurrence apparaîtrait ainsi comme une menace particulièrement sérieuse.

2. La politique française en matière d'aide

Sur les bases de la VIème Directive Communautaire, le Gouvernement français continue à orienter sa politique dans deux voies :

- le soutien des chantiers les plus compétitifs, tels que les sites de Saint-Nazaire, du Havre, d'un certain nombre de petits chantiers et de Marseille (réparation navale), par l'apport d'aides aux commandes permettant le renouvellement des plans de charge de ces chantiers ;

- l'apport d'aides de restructuration pour les chantiers qui ferment ou réduisent leurs effectifs.

Le chapitre budgétaire 64-93 (1167 millions de francs en crédits de paiement pour 1991) est destiné à alimenter les aides à la production et les aides à la restructuration des petits chantiers et de la réparation navale.

La participation financière de l'Etat aux mesures de restructuration en cours, notamment dans leur aspect social, est mise en place au moyen de conventions financières conclues avec chacune des sociétés, assistées dans les cas prévus par la loi, par l'administrateur judiciaire ou par le liquidateur de biens qui sont désignés par le Tribunal de Commerce.

Pour ce qui concerne Normed, les mesures particulières mises en place semblent aujourd'hui quasiment parvenues à leur terme. Les crédits du chapitre 46-94 "Participation de l'Etat aux coûts sociaux liés à la restructuration des chantiers navals" passent ainsi de 100 millions de francs en 1990 à 45 millions de francs en 1991.

Enfin, le ministère encourage l'effort de recherche-développement dans le secteur afin de diminuer les coûts de fabrication, améliorer les conditions de travail et la qualité des navires.

Une action en faveur de la productique et de la compétitivité des P.M.E. et P.M.I. de la construction navale est également engagée.

Les concours publics demeurent toutefois à un niveau modeste (10 millions de francs en 1991).

*
* *

DÉCISION DE LA COMMISSION

La Commission des Affaires économiques et du Plan s'est réunie le 15 novembre 1990 pour examiner les crédits de l'industrie inscrits dans le projet de loi de finances pour 1991.

Compte tenu de la diminution de ces crédits, de l'insuffisance des dotations en capital en faveur des entreprises publiques et des hésitations de la politique industrielle concernant l'avenir de la construction navale, la Commission a décidé, sur la proposition de son Rapporteur pour avis, de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits de l'industrie pour 1991.

*
* *